



Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

REVUE DE PRESSE

Du 04 au 07 Août 2013



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne
Palais des expositions Pins Maritimes - Mohammadia - Alger
Tél. : +213 (0) 21 21 00 68 - Fax : +213 (0) 21 21 00 86 - e-mail : contact@algerie-pme2.dz
www.algerie-pme2.dz

SOMMAIRE

Environnement de la PME	
Importation de lait en poudre : la facture en baisse de 10%	P4
Le CNI a examiné 90 projets de 511 milliards de DA au 1er semestre 2013 : Les gros investissements en hausse	P5
M. Rahmani : « 17 projets d'investissement dans le textile »	P7
Le P-DG de Cosider « Se positionner sur le marché africain à partir de 2014 »	P9
L'Algérie importe plus de médicaments	P10
Une première tranche opérationnelle dès le premier trimestre 2014 : Les nouveaux parcs industriels arrivent	P11
Investissements : Des patrons veulent que les banques rendent des comptes	P12
Création d'entreprises 6 milliards de dollars investis en trois mois	P14
90 projets ont été examinés par le CNI depuis janvier 6 milliards de dollars d'investissement en 6 mois	P15
Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière : « Un programme de 42 parcs industriels dans les 5 prochaines années » « L'accès à l'information au foncier industriel s'est nettement amélioré »	P17
Importations de lait au 1er semestre 2013 : Recul de plus de 10%	P19
Conseil national de l'investissement : 90 projets examinés en six mois	P21
Nouvelles zones industrielles : première opération de soumission en septembre	P22
Investissements nationaux et étrangers : 90 projets avalisés par le CNI	P24
Médicaments : Baisse de la facture d'importation	P26
Parcs industriels : Une première tranche réceptionnée en 2014	P28
Environnement à Oran 60 unités industrielles sont polluantes	P29
Développement Industriel 42 nouvelles zones pour 34 wilayas	P31
Nouveaux parcs industriels Les premiers sites opérationnels dès le 1er trimestre 2014	P32
TIC	
Lancement du processus d'attribution des licences 3G en Algérie Le Groupe Ooredoo félicite les autorités algériennes	P34
E-paiement en téléphonie mobile Data News lance un nouvel équipement	P35
Projet liaison fibre optique sous-marine Oran-Valence : trois soumissions enregistrées	P37
Fibre optique sous-marine : Projet de liaison entre Oran et Valence	P38
Le DG de Nedjma à propos de la 3G « Les tarifs d'abonnement seront accessibles »	P40
Younès Grar, expert en TIC « La généralisation de la 3g va se faire dans trois ans au maximum »	P42
M. Joseph Ged, directeur général de Nedjma : « Nous sommes prêts pour la 3G »	P44
Mise en œuvre de la société de l'information, Younes Grar, consultant en TIC : « La révolution numérique en Algérie se fera par le mobile »	P46
Le DG de «Nedjma» promet : «Plus d'un million d'abonnés au lancement de la 3G»	P48

SOMMAIRE suite ...

FINANCEMENT	
Mourad Ouchichi. Enseignant à l'université de Béjaïa «La Banque d'Algérie est devenue un agent technique et non un pouvoir monétaire»	P49
Freiner les importations : le gouvernement cherche des solutions	P52
Grâce à un nouveau règlement de la BA Les banques vont s'orienter vers le financement de la production	P53
Grâce à un nouveau règlement de la BA : Les banques vont s'orienter vers le financement de la production	P54
Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, ont été destinataires d'un rapport portant sur les transferts illicites de capitaux,	P56
Banque d'Algérie : Grâce à un nouveau règlement, les banques vont s'orienter vers le financement de la production,	P58
COOPERATION / INTERNATIONAL	
Accord d'association Algérie-UE Appui au système juridique et judiciaire algérien	P60
Prochaine rencontre entre des chefs de postes consulaires d'Algérie en France et des préfets	P62
L'accord commercial préférentiel signé entre l'Algérie et la Tunisie entrera en vigueur le 21 août 2013 (Medelci)	P63
EVENEMENTS	
Salon international des travaux publics (SITP) du 21 au 25 novembre : Les nouvelles technologies à la une	P64
Prochaine rencontre entre des chefs de postes consulaires d'Algérie en France et des préfets (Sahli)	P65

ENVIRONNEMENT DES PME

Support	EL WATAN	Date	04 Août 2013
Titre	Importation de lait en poudre : la facture en baisse de 10%		

Les importations algériennes de lait en poudre ont atteint 544,90 millions de dollars durant le premier semestre 2013 contre 610,54 millions de dollars à la même période de 2012, en baisse de 10,7%, selon les Douanes algériennes.

En volume, les quantités importées ont atteint 143 814 tonnes au 1er semestre 2013 contre 154 620 tonnes à la même période de 2012, également en baisse de près de 7%, indique le Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS) des Douanes.

Les importations de lait de transformation de l'Algérie ont entamé leur baisse durant les cinq premiers mois de 2013 puisque leur montant avait atteint 484,14 millions de dollars contre 505,99 millions de dollars à la même période de 2012, en baisse de 4,32%. Durant le premier trimestre 2013, les prix de la poudre de lait ont connu une «baisse sensible» sur le marché international, a indiqué l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL), principal importateur public de poudre de lait.

En effet, les importations algériennes de lait de transformation ont atteint 314,8 millions de dollars durant le premier trimestre 2013, en hausse de 11,7% par rapport à la même période de 2012, alors que durant le second trimestre 2013 (avril, mai et juin) les prix ont connu «une importante hausse».

Les prix de la poudre de lait entier ont dépassé les 5000 dollars la tonne et les 4000 dollars pour la poudre de lait écrémé, avait déclaré à l'APS Fethi Messar, directeur général de l'ONIL. La tonne de poudre de lait a gagné 60% entre le début de l'année à fin juin dernier. La hausse des prix sur le marché international durant les trois derniers mois de cette année, s'explique, selon le DG de l'ONIL, par deux phénomènes climatiques : la sécheresse en Nouvelle-Zélande qui fait flamber les cours mondiaux de lait et un hiver très rigoureux et plus long en Europe. La production laitière de la Nouvelle-Zélande, qui fournit les deux tiers de la poudre de lait qui s'échange sur la planète, est très dépendante de la météo, les éleveurs ne faisant pas sortir paître leurs troupeaux par mauvais temps.

Selon l'ONIL, l'Etat consacre annuellement environ 47 milliards de dinars au soutien de la filière lait pour encourager la production et réduire la facture d'importation. S'ajoute à cela la mise en place d'un dispositif de développement de la production laitière nationale, qui prévoit plusieurs mesures incitatives «importantes» au profit des éleveurs, des collecteurs, des transformateurs et, récemment, même des producteurs de certains aliments du bétail comme le maïs et la luzerne. La facture des laits et produits laitiers avait atteint 1,19 milliard de dollars en 2012 contre 1,42 milliards en 2011.

APS

Support	LE FINANCIER	Date	05 Août 2013
Titre	Le CNI a examiné 90 projets de 511 milliards de DA au 1er semestre 2013 : Les gros investissements en hausse		

Le Conseil national de l'investissement (CNI) a examiné durant le 1er semestre de l'année en cours 90 projets d'investissement pour un montant de 511,3 milliards de DA (6,3 MDS dollars), indique un bilan de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) présenté lundi à Alger.

Depuis janvier 2013, le CNI donne son accord pour tout investissement qui dépasse 1,5 milliard de DA, contre un seuil de 500 millions de DA auparavant, selon une disposition de la loi de finances 2013. Le nombre de projets est en hausse de 53,7% en comparaison avec la même période de l'année 2012 durant laquelle il a atteint 58 projets pour un montant de 332,4 milliards de DA, selon ce document présenté lors d'un atelier sur l'état et l'accompagnement de l'investissement privé en Algérie présidé par le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement Cherif Rahmani. Concernant les retombées de ces projets, ils devraient générer 14.260 postes d'emplois, contre 13.561 postes durant le 1er semestre de 2012, soit une évolution de 5,15%, selon le directeur général de l'ANDI, M. Abdelkrim Mansouri.

La majorité de ces projets sont en phase de création des entreprises et de réalisation des études de faisabilité, a précisé M. Mansouri. Sur les 90 projets, le premier semestre de l'année 2013 a enregistré 24 investissements directs étrangers (IDE) pour un montant de 225,9 milliards de DA (2,8 milliards de dollars) contre 8 projets similaires sur la même période de 2012 (+200% en termes de nombre de projets), a-t-il ajouté. Le secteur de l'industrie a pris la part la plus importante des projets d'investissement avec 57 projets, pour un montant de 280,7 milliards de DA représentant un taux de 54,9% du montant global de ces projets d'investissement avec l'ambition de créer 7.796 postes d'emploi. Pour sa part, le secteur du tourisme totalise 23 projets pour un montant de 99,4 milliards de DA, soit 19,45% du montant global avec une perspective de création de 4.085 emplois. Sur le nombre total des projets examinés par le CNI, relève-t-on, ceux initiés par les nationaux totalisent 66 représentants un taux de 73% du nombre total des projets pour un montant 285,4 milliards de DA. S'agissant de la répartition des projets du secteur de l'industrie, le textile se classe en première position avec 17 projets, suivi par les matériaux de construction (13 projets), la sidérurgie/métallurgie (8), la chimie/plastique (6), l'électronique (5), l'agroalimentaire (4), le bois/papier (3) et la mécanique (1). Présidant l'ouverture de cette rencontre, M. Rahmani a plaidé pour un meilleur accompagnement de l'investisseur via des allègements des procédures de création de projets. Lors de cet atelier, ayant regroupé notamment des investisseurs nationaux, le Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) Abdelmadjid Sidi Saïd et des responsables d'organisations patronales, un débat a été ouvert pour exposer les problèmes rencontrés par les investisseurs en vue d'aider à leur règlement.

Le ministre a souligné l'importance de la créer «de groupes industriels puissants» dans des filières stratégiques, parallèlement au soutien des PME notamment dans l'activité de la sous-traitance. M. Rahmani a aussi insisté sur le rôle de la concertation entre les pouvoirs publics, l'UGTA, le patronat et la communauté d'affaires «afin de redresser l'industrie nationale» pour réduire la dépendance de l'Algérie vis-à-vis du secteur des hydrocarbures.

Pour sa part, M. Mansouri a rappelé les mesures prises par le gouvernement pour faciliter davantage les procédures d'investissement. Il a, dans ce sens, évoqué le nouveau rôle assigné à l'ANDI pour soutenir l'investissement en Algérie à travers plusieurs actions parmi lesquelles la dynamisation du Guichet unique décentralisé (GUD) et l'organisation de réunions périodiques avec les porteurs de projets pour évaluer l'avancement de leurs investissements.

De son côté, M. Sidi Saïd a estimé que la bonne gouvernance reposait sur la confiance entre les acteurs économiques et le partenaire social, mettant en avant la nécessité de lever toutes les contraintes qui entravent la concrétisation des projets d'investissements. Tout en plaidant pour le renforcement du partenariat économique public-privé, le SG de l'UGTA a jugé que la relance de l'économie nationale passe par le redressement industriel. Le président de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), a quant à lui, appelé à une réforme «globale» du système bancaire ce qui permettra, dit-il, de faciliter l'acte d'investir. «Le financement des projets d'investissement et l'accès au foncier industriel constituent deux grandes contraintes pour l'investisseur, c'est pourquoi il faudrait aller vers des réformes globales», a-t-il préconisé.

Nawel A.

Support	EL MOUDJAHID	Date	06 Août 2013
Titre	M. Rahmani : « 17 projets d'investissement dans le textile »		

«Bientôt nous procéderons à la concrétisation de plusieurs projets industriels pour insuffler une nouvelle dynamique au secteur du textile». C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Cherif Rahmani.



S'exprimant en marge de Workshop sur l'état de l'investissement et l'accompagnement de l'investissement privé organisé à Djenane El Mithak (Alger), en présence de Abdelmadjid Sidi Saïd, SG de l'UGTA et les représentants des patronats, il a tenu à souligner que «le développement de ce secteur, porteur pour l'économie nationale, est due à la volonté de l'Etat de satisfaire un marché toujours croissant». Dans ce sens, le ministre affirmera qu'au cours du premier semestre de l'année 2013, «nous avons enregistré 17 projets d'investissements».

Ce qui confirme a-t-il dit «la reprise de la filière». «Nous avons fixé plusieurs objectifs, entre autres, en terme d'emplois, de production, de la réduction de la dépendance et de l'importation» tient-il à préciser. Ceci a, selon le ministre «créé un environnement favorable qui a contribué à la mobilisation de tous». Avant d'ajouter que ce développement qu'a connu l'industrie est due également «au climat de confiance que nous avons instauré à travers des contacts directs avec les investisseurs».

Des success-story qui ont permis aussi «de provoquer une dynamique sur le terrain et faire converger toutes ces forces vive à savoir les travailleurs, les investisseurs ou les pouvoir publics, vers un objectif commun : Le redressement industriel. Parce qu'il y va de la sécurité et de l'avenir nationale ». Pour M. Rahmani, «il est aujourd'hui important de mettre en œuvre un modèle de croissance économique qui soit fondé sur le moyen d'instaurer une tiraille entre les compétences et les technologies ainsi que les réseaux internationaux».

Le ministre n'a pas manqué de souligner qu'«il est important de créer une politique mixte afin de permettre à la locomotive algérienne de s'engager dans la voix du redressement industriel et de nouvelles ambitions industrielles pour être aujourd'hui, au diapason des nations de l'espace méditerranéen». Mettant l'accent sur cette rencontre il a indiqué que celle-ci «est la première du genre parce qu'elle intervient suite à l'adoption du gouvernement de la politique industrielle qui est une urgence dans la vie économique». Pour le responsable du secteur de l'industrie «il y a une démarche nouvelle».

«Nous avons constamment des partenaires sociaux et économiques. Nous sommes conscients du danger de la désindustrialisation et du repli industriel». Il a relevé dans ce contexte, qu'«il est important aujourd'hui, qu'il y ait un débat courageux sur notre politique industrielle». Le ministre a souligné que «pour atteindre le même niveau que les puissances industrielles mondiales il faut que nous modernisons notre industrie». Donc, a-t-il encore ajouté «la désindustrialisation n'est pas une fatalité». Il faudrait a-t-il dit «que nous surfions sur cette troisième vague industrielle qui est très important pour l'avenir de notre pays».

Makhlouf Ait Ziane

Support	HORIZONS	Date	06 Août 2013
Titre	Le P-DG de Cosider « Se positionner sur le marché africain à partir de 2014 »		

Le groupe public de BTPH Cosider ambitionne de se positionner sur le marché international, notamment en Afrique, à partir de 2014, a indiqué, hier, à l'APS son P-DG, Lakhdar Rekhroukh.

Cosider cible, dans un premier temps, le continent africain, a confié M. Rekhroukh, rappelant que le groupe public avait déjà soumissionné pour la réalisation de projets au Sénégal, en Tunisie et en Egypte sans parvenir à décrocher de marchés. « C'est difficile pour Cosider de travailler seul dans un pays étranger. Il est nécessaire de conclure un partenariat avec une entreprise locale ou un groupe international capitalisant une expérience à l'étranger ou dans le pays lui-même », a-t-il souligné.

Cosider, qui connaît actuellement « une dynamique » à la faveur de plans de charge publics, projette, à partir de 2014, de maintenir ce rythme en accroissant ses activités à l'étranger, selon M. Rekhroukh. « La seule manière de maintenir cette dynamique est de viser l'internationalisation de l'entreprise », a-t-il assuré. Jusqu'à 2012, la plus grosse part de marché de Cosider était la construction, notamment de deux gazoducs (48 pouces et de 300 km chacun) pour Sonatrach, mais dans les années à venir, la part du lion sera réservée au secteur du transport.

Le premier responsable de Cosider a indiqué, par ailleurs, qu'une importance particulière était accordée à la formation et au recrutement de la ressource humaine, précisant que le personnel de l'entreprise est passé de 18.400 à 22.400 employés en 2012. « Aujourd'hui, Cosider regroupe 22.400 employés et compte arriver à plus de 26.000 à la fin de l'exercice 2013 pour réaliser les projets qui lui ont été confiés », a-t-il ajouté, estimant que l'augmentation des activités est suivie par l'évolution de l'effectif. M. Rekhroukh a indiqué également que l'enveloppe financière allouée à la formation est de 2 milliards DA sur 5 ans, ajoutant que le groupe compte ouvrir sa propre école de formation en partenariat avec le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels.

Cette école, qui sera implantée à Alger, assurera, notamment, des formations spécifiques aux activités de l'entreprise, comme le métier de conducteur de travaux miniers ainsi que la gestion comptable des projets. Abordant l'état financier de Cosider dans les années précédentes, il a rappelé que l'entreprise est passée par une période difficile dans les années 1990. « Au début des années 2000, on a traîné une dette qui dépassait 16 milliards de dinars dont un découvert bancaire de 8 milliards de dinars, mais grâce aux travailleurs de Cosider qui sont décidés à remonter la pente, on a clôturé l'exercice 2009 avec une trésorerie équilibrée ». Le groupe ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires de 115 milliards DA en 2013 contre 75,4 milliards DA en 2012, et 62 milliards DA en 2011, a indiqué son P-DG.

Support	LE FINANCIER	Date	06 Août 2013
Titre	L'Algérie importe plus de médicaments		

Les importations de l'Algérie de produits pharmaceutiques ont atteint 923,44 millions de dollars (usd) durant le 1er semestre 2013, contre 1,18 milliard de dollars à la même période en 2012, en baisse de 21,76%, a-t-on appris auprès des Douanes.

Les quantités de médicaments importées par contre ont connu une hausse de plus de 28%, passant de 16.608 tonnes les six mois de l'année écoulée à 21.353 tonnes à la même période en 2013, selon les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) des Douanes obtenus par l'APS. Ce recul de la facture des médicaments, après une hausse de plus de 13% en 2012, s'explique essentiellement par le recul de plus de 21,5% des médicaments à usage humain, qui représentent 95,5% des importations globales de médicaments de l'Algérie. Malgré ce recul, la facture des médicaments à usage humain reste toujours la plus importante avec 882,37 millions usd, contre 1,12 milliard usd durant la même période en 2012, en baisse de 21,5%, selon le Cnis.

Quant aux quantités importées, elles ont augmenté de plus de 30%, passant de 15.617 tonnes durant les six mois de 2012 à 20.376 tonnes à la même période de 2013. Les produits parapharmaceutiques, qui représentent seulement 2,7% des importations globales, ont également contribué à la baisse de la facture des importations globales, reculant de plus de 36,8%. En effet, les produits parapharmaceutiques viennent en seconde position avec 25,78 millions usd, contre 40,84 millions usd, en baisse de 36,8%, ajoute le Cnis. En volume, les importations de ces produits ont atteint 608 tonnes contre 652 tonnes durant le premier semestre 2012, en recul de 6,7%.

Pour les médicaments à usage vétérinaire, les achats de l'Algérie de l'étranger se sont établis durant les six premiers mois 2013 à 15,3 millions usd (369 tonnes) contre 15,03 millions usd (338 tonnes) à la même période en 2012, ajoute la même source. Dans le but de réduire les importations de médicaments, l'Algérie veut produire localement 70% de ses besoins avec l'entrée en production d'unités de laboratoires étrangers d'ici à la fin 2015. Le marché national du médicament représente 2,9 milliards de dollars, dont 1,85 milliard de dollars d'importations, le reste étant produit localement, dont 84% reviennent au secteur privé et 16% au public. En 2012, la facture des importations algériennes de produits pharmaceutiques avait atteint 2,23 milliards de dollars, en hausse de 13,6% par rapport à l'année précédente.

Salah L.

Support	LE FINANCIER	Date	06 Août 2013
Titre	Une première tranche opérationnelle dès le premier trimestre 2014 : Les nouveaux parcs industriels arrivent		

Les premiers parcs industriels, lancés dans le cadre d'un programme de 42 nouveaux parcs industriels, seront opérationnels dès le premier trimestre 2014, a annoncé mardi à Alger la Directrice générale de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref) Mme Hassiba Mokraoui. Doté d'une enveloppe financière de 88 milliards de DA, «le vaste programme de réalisation de 42 nouveaux parcs industriels s'étale jusqu'à 2017, et au premier trimestre 2014, on aura réceptionné quelques zones industrielles», a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse.

Selon Mme Mokraoui, la totalité du programme des zones industrielles sera achevée en 2017, précisant que ces espaces économiques conçus suivant les standards mondiaux sont situées dans 34 wilayas sur une superficie globale de 9.572 hectares (ha). Actuellement, l'Aniref se penche sur l'examen des soumissions parvenues dans le cadre des appels d'offres lancés récemment pour les études d'aménagement et travaux de viabilisation d'un premier lot de 8 parcs industriels situés à Batna, Tizi Ouzou, Relizane, M'sila, Ain Temouchent, Djelfa, Mostaganem et à Ouargla.

Ces 8 sites «pilotes et prioritaires» ont une superficie globale de 2.507 ha, a encore indiqué Mme Mokraoui qui a souligné que le choix des entreprises est prévu en septembre prochain avant le démarrage des travaux de viabilisation au niveau de ces zones de nouvelle génération. «On est en pleine phase d'évaluation des offres d'entreprises auxquelles sera confiée l'étude d'aménagement et les travaux de réalisation de ces zones. On encourage le partenariat via des groupements entreprises-bureaux d'études algériens et étrangers pour assurer le transfert du savoir-faire», dira la DG de l'agence.

Elle a ajouté que les travaux d'aménagement et de maturation des études pour une dizaine d'autres sites industriels seront lancés prochainement. Il s'agit, a-t-elle précisé, de parcs industriels situés dans les wilayas de M'sila, Sidi Bel Abbès, Jijel, Adrar, Bechar, Biskra, Sétif, Saida et Naâma qui totalisent une superficie de 2.526 ha. Pour ce qui est des parcs industriels restants, «ils seront lancés au fur et à mesure de la libération des assiettes foncières», a-t-on expliqué.

Rachida T.

Support	LE QUOTIDIEN D'ORAN	Date	06 Août 2013
Titre	Investissements : Des patrons veulent que les banques rendent des comptes		

Le président de la Confédération nationale du Patronat algérien (CNPA), Mohamed-Saïd Naït Abdelaziz a reconnu, hier, que le gouvernement algérien s'est engagé concrètement à la relance des investissements dans le cadre du nouveau plan d'actions de l'industrie telle que prôné par le ministère de l'Industrie.

Mais pour lui, le système bancaire actuel ne permettra pas à cette stratégie d'aller plus loin. Le président du CNPA a sollicité du ministre de l'Industrie, de la petite et moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Cherif Rahmani, de demander des comptes détaillés aux établissements bancaires. Il a affirmé hier, devant des acteurs économiques ayant participé à un work shop sur l'état de l'investissement et l'accompagnement de l'investisseur privé que les banques ne jouent pas le jeu, et ce malgré les réformes et les instructions des hauts responsables. Il poursuit «c'est un dialogue de sourds, à chaque fois qu'on soulève cet épineux problème, les banques évoquent les 3400 milliards de DA destinés à l'économie».

Nait Abdelaziz a demandé au ministre Cherif Rahmani d'«auditionner» les banquiers afin de décortiquer dans le détail la répartition de ces 3400 milliards de DA dans le secteur économique. Autrement dit les investisseurs et opérateurs économiques veulent connaître quel est le montant exact réservé au financement de l'industrie productive «avec une évaluation intelligente et objective de l'apport et du soutien des banques aux secteurs industriels notamment le privé. A ce moment-là, on pourra situer les responsabilités et éviter de tourner en rond pour aller de l'avant», dira encore Naït Abdelaziz.

Cherif Rahmani s'est dit favorable à toutes sortes d'évaluations, débats et opinions mais pour lui les débats doivent être constructifs et pertinents. «Il ne faut pas que les débats bloquent l'action», souligne le ministre en contestant certaines opinions qui ne mettent en exergue que les points négatifs. Justement, pour répondre à ceux qui voient tout noir, le ministre a défendu la stratégie du gouvernement. «Nous avons conclu des partenariats avec des étrangers pour réhabiliter notre industrie et aucune usine n'a été fermée depuis que Sellaal a été nommé à la tête du gouvernement», a-t-il souligné.

Le ministre a également souligné qu'il y a eu une évolution des projets d'investissements durant le premier semestre 2013, comparativement à la même période de l'année 2012. Cherif Rahmani a précisé que le Conseil national de l'investissement a examiné au cours du 1er semestre 2013, 90 projets d'investissement contre 58 enregistrés durant la même période de l'année 2012. Il a également souligné que le montant global de ces projets est de 511,32 milliards de DA, soit l'équivalent de 6,39 milliards de dollars, avec la création de 14 260 emplois.

Pour sa part le directeur de l'ANDI, Abdelkrim Mansouri, a affirmé que les investissements impliquant des étrangers sont de l'ordre de 24 projets en 2013 contre 8 en 2012. Ils sont portés pour une grande partie par des opérateurs asiatiques suivis par des investisseurs européens. Il a précisé encore, que cette évolution est plus marquée en terme de volume de ces projets (225 918 millions de DA au titre du 1er semestre contre 5 904 millions de DA pour celui de l'année précédente). Et d'ajouter que ces IDE prévoient d'assurer 6000 emplois.

Le 1er responsable de l'ANDI a affirmé que l'industrie constitue la part la plus importante en termes de nombre de projets avec 57 projets d'un montant de 280 751 millions de DA.

M. Aziza

Support	L'EXPRESSION	Date	06 Août 2013
Titre	CRÉATION D'ENTREPRISES 6 milliards de dollars investis en trois mois		

Abdelmadjid Sidi Saïd, secrétaire général de l'Ugta, a insisté sur la valorisation du produit local.

Placée au cœur du développement du secteur industriel, l'entreprise algérienne continue d'avancer à pas de tortue en matière d'investissements et de création d'emplois, à cause de la bureaucratie et du manque de dialogue entre les opérateurs concernés des secteurs privé et public. En plus des blocages de l'administration.

Ainsi, le bilan du premier trimestre 2013, fait ressortir qu'il a été enregistré le lancement de 90 projets pour un montant global de 511,32 milliards de DA équivalent à 6,39 milliards de dollars tout en générant la création de 14 260 emplois sur la totalité des projets. Chérif Rahmani, ministre de l'Industrie, de la Petite et moyenne entreprise et de la Promotion des investissements, n'a pas hésité à tirer à boulets rouges sur le blocage de l'administration concernée. «La bureaucratie est une atteinte à l'intérêt national», dit-il, avant d'inviter l'ensemble des opérateurs présents à travailler en synergie et dans la concertation, afin de lever les verrous.

Prônant l'ouverture de l'entreprise algérienne sur le marché international et l'encouragement du partenariat entre le secteur privé et public, Chérif Rahmani souligne que l'exigence actuelle est de s'adapter, qu'on le veuille ou non, au marché de la concurrence internationale, si l'on veut être au diapason de l'industrie mondiale. «On parle des sociétés TOP 500 dans le monde. On ne voit pas comment arriver à faire partie de cette organisation sans l'ouverture sur le partenariat à l'échelle mondiale», dit-il tout en rappelant que toutes les grandes sociétés ont fait le chemin, grâce à l'ouverture et les risques qui ont été pris.

Madjid Sidi Saïd, secrétaire général de l'Ugta, a souligné de son côté, que l'entreprise ne peut en aucun cas réussir, sans le concours des travailleurs, qui doivent être valorisés à leur juste valeur en tant que producteurs de richesses et non pas de simples machines, sans cœur, ni esprit, ni motivation. «La valorisation du produit local et la rénovation du tissu industriel du pays, sont une conciliation sine qua non si l'on veut éviter aux générations à venir, le pire des événements», a averti M. Sidi Saïd. Par ailleurs, le secteur privé a enregistré un nombre de 51 sur les 90 projets inscrits au 1er trimestre.

L'apport du secteur privé, prouve une fois de plus, qu'il ne peut en aucun cas être relégué au second plan en termes de prise en charge des préoccupations du patronat qui se plaint de la politique du deux poids, deux mesures. Sollicité à répondre sur l'importance de cette première rencontre du genre, Nadir Bouaâbas, opérateur Btph et vice-président de la Confédération algérienne du patronat (CAP), a indiqué, en marge de cette rencontre, que «c'est la première fois que le secteur de la PME/PMI a réuni l'ensemble des organismes et opérateurs concernés en matière d'investissement, afin de se concerter sur une vision industrielle globale et durable». Il a, par ailleurs, déploré l'absence de réunion dans le secteur du Btph depuis le mois de septembre 2012.

Amar CHEKAR

Support	LIBERTE	Date	06 Août 2013
Titre	90 projets ont été examinés par le CNI depuis janvier 6 milliards de dollars d'investissement en 6 mois		

Le nombre de projets avalisés par le CNI est en nette hausse, en comparaison avec la même période de l'année 2012.



C'est ce qu'a annoncé, hier, le directeur général de l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), Abdelkrim Mansouri, lors d'un workshop sur l'état de l'investissement et l'accompagnement de l'investisseur privé organisé à la résidence d'État à Djenane el-Mithak. Le nombre de projets avalisés par le CNI est en nette hausse, en comparaison avec la même période de l'année 2012 durant laquelle il a atteint 58 projets pour un montant de 332,4 milliards de dinars. Ce qui a fait dire au ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Chérif Rahmani, "qu'il y a un frémissement en Algérie".

Sur les 90 projets, à même de générer 14 260 emplois, 28 projets d'intérêt national dont 6 dans les Hauts-Plateaux et le Sud relèvent du régime dérogatoire. Les projets d'investissement portés par les nationaux, au nombre de 66, représentent 77% du nombre total des projets pour un montant de 285, 405 milliards de dinars, soit environ 3,568 milliards de dollars et la prévision de création de 7 652 postes d'emploi. 24 projets d'investissements directs étrangers (IDE) dont 3 en partenariat avec le secteur public. Les IDE représentent un montant de 225,918 milliards de dinars, soit 2,82 milliards de dollars et une prévision de création de 6 608 emplois. Par secteur, en termes de nombre de projets, l'industrie vient en tête avec 57 projets pour un montant de 280,75 milliards de dinars. La filière textile, qu'on croyait enterrée, a enregistré 17 projets d'investissement dans le secteur de l'industrie. Le ministre de l'Industrie a parlé d'une nouvelle vision. "On s'est habitué à juger des politiques et à dire cela n'a pas marché, comme des procureurs, sans apporter les évaluations nécessaires", regrette M. Rahmani, indiquant que "l'évaluation est importante". Le ministre a insisté sur "la nouvelle démarche empreinte de confiance" que son département ministériel tente d'établir avec les investisseurs. "Ce n'est pas facile. Elle est difficile. Nous sommes dans les premiers balbutiements. Nous allons jusqu'au bout. Nous ne marquerons pas de pause. L'Algérie s'industrialisera selon la deuxième vague d'industrie après la première", rassure M. Chérif Rahmani.

"Notre volonté est de faire bouger les choses", en s'appuyant sur l'entreprise, a ajouté le ministre, et en associant le patronat et le partenaire social. Le ministre de l'Industrie se dit conscient "du danger de la désindustrialisation, du repli industriel et du discours irresponsable".

Le ministre de l'Industrie a annoncé que des réunions périodiques, d'évaluation, seront organisées. "Il y a une crise de production en Algérie. Nous avons une industrie atone. Elle (l'industrie) doit progresser autour de 10%. C'est dire le chemin énorme qui nous attend", a-t-il affirmé. Pour le ministre de l'Industrie, il ne faut pas rater, aujourd'hui, le virage économique. Il ne faut pas, également, se laisser abuser par l'aisance financière. "La rente ne doit pas nous aveugler", a-t-il lancé, affirmant que "l'avenir c'est l'entreprise". Il faut freiner à tout prix cette désindustrialisation.

"Parce qu'une crise industrielle peut cacher une crise économique. Elle peut cacher une crise financière et même de société", explique M. Rahmani, soulignant la nécessité d'éviter "de penser que nous pouvons tout faire par nous-mêmes".

Aussi, il n'y a pas de schéma universel qui s'adapte à tous les pays.

Le ministre de l'Industrie se dit favorable au débat, mais, estime-t-il, "il ne faut pas que le débat inhibe l'action".

Chérif Rahmani : "Nous n'avons fermé aucune usine depuis que le gouvernement Sellal est là"

M. Rahmani indique que l'industrie est une urgence nationale. "Il n'y a pas d'avenir de l'Algérie sans une industrie puissante", soutient-il, en précisant que "ce n'est pas un retour aux années passées". "Si on veut avoir une voix qui porte, une existence régionale, si nous voulons être une puissance médiane qui compte, il faut absolument reconquérir l'industrie", souligne le ministre, faisant remarquer que toutes les puissances du monde, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Corée, la Chine et le Brésil sont des puissances industrielles. M. Rahmani appelle à la constitution de groupes industriels puissants. "S'enrichir est un droit en Algérie. Investir est un devoir. Car les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain", a affirmé le ministre au risque "de choquer".

M. Rahmani ajoute que les groupes industriels qui réussissent le plus sont ceux qui s'internationalisent. "Il faut aller à l'international", a-t-il plaidé, estimant que "le partenariat est une voie normale". L'objectif est de passer, comme l'ont fait beaucoup de pays, "de la copie à l'innovation, du low cost au high-tech". Le ministre a rappelé que son département a lancé plusieurs initiatives, citant l'appel à partenariat. "Il y avait énormément d'unités industrielle fermées, nous les ouvrons aujourd'hui. Nous n'avons fermé aucune usine depuis que le gouvernement Sellal est là, sous l'autorité du Président", a-t-il indiqué. Le ministère de l'Industrie a lancé aussi des appels à projets dans des filières déterminées.

Meziane Rabhi

Support	EL MOUDJAHID	Date	06 Août 2013
Titre	Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière : « Un programme de 42 parcs industriels dans les 5 prochaines années » « L'accès à l'information au foncier industriel s'est nettement amélioré »		

Dans le cadre des activités de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF), une conférence de presse a été animée hier, au siège de l'agence, par la directrice générale, Mme H. Mokraoui. Cette rencontre a porté essentiellement sur l'état d'avancement du processus de réalisation des 42 nouveaux parcs industriels à concrétiser dans le courant des 5 prochaines années.



Cet important programme occupera une superficie globale de 9572 hectares couplée à des abattements sur les redevances locatives consentis par les pouvoirs publics. Il va selon les propos de Mme Mokraoui, desserrer l'étau qui s'exerce sur cette ressource. La D.G. de l'ANIREF a déclaré que le processus de mise en œuvre de ce programme s'est concrètement traduit au triple plan juridique, financier et opérationnel.

Au plan juridique par la publication du décret exécutif numéro 12-176 du 11 04 2012 portant déclaration d'utilité publique relative à la réalisation de 42 zones industrielles, par une formalisation avec la direction générale du domaine nationale national, du mandat type d'aménagement codifiant les modalités d'accès aux sites à aménager

Sur le plan financier, la directrice générale a cité la signature de l'accord cadre de financement du programme avec le FNI (Fonds national d'investissements). Au plan opérationnel, on note le lancement en avril 2012 des différentes études d'impact sur l'environnement, géotechniques et les études préliminaires d'aménagement.

Mme Mokraoui a évoqué le lancement à partir du mois d'avril 2013, des appels d'offres nationaux et internationaux restreints en études et réalisation des 8 sites pilotes à Batna, Tizi Ouzou, Relizane, Mostaganem, Ain Temouchent, Djelfa, Médéa, Ouargla sur une superficie de 2507 hectares.

De même qu'une organisation interne de l'agence a été effectuée pour lui permettre de prendre en charge cet important programme.

Les principales actions engagées pour les sites pilotes consistent en l'élaboration du dispositif procédurier encadrant les commissions permanentes d'ouverture des plis et d'évaluation des offres adossé à des formations destinées à l'encadrement concerné.

« L'accès à l'information au foncier industriel s'est nettement amélioré »

La directrice générale a fait part de l'annonce d'une liste de 10 sites complémentaires retenue pour une seconde phase. Ces sites seront implantés notamment à Sidi bel abbés, M'sila, Jijel, Adrar, Béchar, Oumèche (Biskra), Sétif, Saïda, Naâma. Les autres sites du programme seront pour leur part, lancés au fur et à mesure de la libération des assiettes foncières. Mme Mokraoui a également présenté au cours de cette rencontre avec la presse, le bilan des opérations du CALPIREF au premier semestre 2013. Ce bilan fait ressortir une évolution notable par rapport à l'année précédente. Il est ainsi relevé un nombre élevé de sessions soit 64 organisées au niveau de 43 wilayas. 4176 dossiers ont été traités soit une progression de 53%. Les investissements industriels viennent en première position avec 2239 dossiers soit 54% des dossiers traités. Cette part est en progression par rapport au premier semestre 2012 avec 853 dossiers soit 31% du total des dossiers traités fait observer Mme Mokraoui.

Le bilan montre une répartition spatiale des investissements industriels relativement équilibrée entre le nord (44%) et les Hauts Plateaux (49%). le sud occupe une part de 7%. des dossiers industriels. Les avantages accordés aux régions des Hauts Plateaux et du sud semblent produire leurs effets en termes d'incitation à l'investissement. Le bilan montre également une structure industrielle diversifiée avec un retour à l'investissement dans les industries manufacturières comme le textile, l'habillement, les cuirs et chaussure, le bois et papier. Ces branches avaient fortement chuté durant les décennies 90 et 2000 en raison de la très forte concurrence internationale.

On relève aussi un impact des projets industriels retenus qui est important avec des investissements projetés compilés à partir des dossiers retenus, d'un montant global de l'ordre de 112 milliards de D.A., des projections de création d'emploi par les projets retenus de l'ordre de 50.000 emplois directs. En résumé, déclare la première responsable de l'ANIREF, l'accès à l'information au foncier industriel s'est nettement amélioré mais la demande demeure pressante.

M. Bouraib

Support	EL MOUDJAHID	Date	07 Août 2013
Titre	Importations de lait au 1er semestre 2013 : Recul de plus de 10%		

« Les importations algériennes de lait en poudre ont atteint 544,90 millions de dollars durant le premier semestre 2013, contre 610,54 millions de dollars à la même période en 2012, en baisse de 10,7% », indique le Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS) des Douanes.



« **E**n volume, les quantités de lait importées ont atteint 143.814 tonnes au 1er semestre 2013, contre 154.620 tonnes à la même période de 2012, également en baisse de près de 7% » ont souligné les Douanes algériennes. Les importations de lait de transformation de l'Algérie ont entamé leur baisse durant les cinq premiers mois de 2013 puisque leurs montants avaient atteint 484,14 millions de dollars contre 505,99 millions de dollars à la même période de 2012, en baisse de 4,32%. « Durant le premier trimestre 2013, les prix de la poudre de lait ont connu une « baisse sensible » sur le marché international, a indiqué l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL), principal importateur public de poudre de lait. En effet, les importations algériennes de lait de transformation ont atteint 314,8 millions de dollars durant le premier trimestre 2013, en hausse de 11,7% par rapport à la même période en 2012. Alors que durant le second trimestre 2013 (avril, mai et juin) les prix ont connu « une importante hausse ». « Les prix de la poudre de lait entier ont dépassé les 5.000 dollars la tonne et les 4.000 dollars la tonne pour la poudre de lait écrémé », avait déclaré à l'APS M. Fethi Messar, DG de l'ONIL. La tonne de poudre de lait a gagné 60% entre le début de l'année à fin juin dernier.

La hausse des prix sur le marché international durant les trois derniers mois de cette année, s'explique, selon le DG de l'ONIL, par deux phénomènes climatiques. La sécheresse en Nouvelle-Zélande qui fait flamber les prix mondiaux de lait et un hiver très rigoureux et plus long en Europe. La production laitière de la Nouvelle-Zélande, qui fournit les deux tiers de la poudre de lait qui s'échange sur la planète, est très dépendante de la météo, les éleveurs ne faisant pas sortir paître leurs troupeaux par mauvais temps. Selon l'ONIL, l'Etat consacre annuellement entre environ 47 milliards de DA au soutien de la filière lait pour encourager la production et réduire la facture d'importation.

S'ajoute à cela la mise en place d'un dispositif de développement de la production laitière nationale qui prévoit plusieurs mesures incitatives "importantes" au profit des éleveurs, des collecteurs, des transformateurs et récemment même des producteurs de certains aliments de bétail comme le maïs et la luzerne.

Le développement de la filière lait s'inscrit dans le cadre de la politique agricole, dont l'objectif est de mettre en place une filière laitière intégrée et rassemblant les différents acteurs intervenant soit en amont ou en aval de cette filière (producteurs, collecteurs, transformateurs, structures techniques, office interprofessionnel et fournisseurs des intrants). Cette politique intégrée vise à réduire les importations de poudre de lait et à améliorer la production nationale globale qui se situe entre 2,5 milliards et 3 milliards de litres. La facture des laits et produits laitiers a atteint 1,19 milliard de dollars en 2012 contre 1,42 milliard en 2011.

Support	EL WATAN	Date	07 Août 2013
Titre	Conseil national de l'investissement : 90 projets examinés en six mois		

L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) a annoncé, hier, que le Conseil national de l'investissement (CNI) a examiné, durant le 1er semestre de l'année en cours, 90 projets d'investissement pour un montant de 511,3 milliards de dinars, soit 6,3 milliards de dollars.

Le nombre de projets est en hausse de 53,7% en comparaison avec la même période de l'année 2012 durant laquelle il a atteint 58 projets pour un montant de 332,4 milliards de dinars, selon un document, cité par l'agence APS, présenté lors d'un atelier sur l'état et l'accompagnement de l'investissement privé en Algérie présidé par le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Cherif Rahmani. Ces projets examinés devraient créer 14 260 postes d'emploi, contre 13 561 postes durant le 1er semestre de 2012, soit une évolution de 5,15%, a fait savoir Abdelkrim Mansouri, directeur général de l'ANDI, précisant que ces projets sont en phase de création d'entreprises et de réalisation des études de faisabilité.

Sur les 90 projets, le CNI a enregistré 24 investissements directs étrangers pour un montant de 225,9 milliards de dinars, l'équivalent de 2,8 milliards de dollars, contre 8 projets similaires sur la même période de 2012, soit une hausse de 200% en termes de nombre de projets, selon les données fournies par ce responsable. Par secteur d'activité, l'industrie vient en pole position avec 57 projets, pour un montant de 280,7 milliards de dinars représentant un taux de 54,9% du montant global de ces projets d'investissement avec à la clé la création probable de 7796 postes d'emploi.

Le secteur du tourisme comptabilise 23 projets pour un montant de 99,4 milliards de dinars, soit 19,45% du montant global avec une perspective de création de 4085 emplois. Les opérateurs locaux totalisent 66 représentant un taux de 73% du nombre total des projets pour un montant 285,4 milliards de dinars. Le secteur du textile se classe en première position avec 17 projets, suivi par celui des matériaux de construction (13 projets), la sidérurgie/métallurgie (8), la chimie/plastique (6), l'électronique (5), l'agroalimentaire (4), le bois/papier (3) et la mécanique (1). Depuis janvier 2013, le CNI octroie, en vertu de disposition de la loi de finances 2013, son accord pour tout investissement qui dépasse 1,5 milliard de dinars, contre un seuil de 500 millions de dinars auparavant.

A l'ouverture de la rencontre d'hier, le ministre de l'Industrie a plaidé, en présence d'investisseurs locaux, du SG de la centrale syndicale et des représentants du patronat, pour un meilleur accompagnement de l'investisseur à travers des allègements des procédures de création de projets. Cherif Rahmani, qui a beaucoup misé sur l'importance de créer «des groupes industriels puissants» dans des filières stratégiques, a insisté sur le rôle de la concertation entre les différents maillons de la chaîne pour réduire la dépendance de l'Algérie vis-à-vis des hydrocarbures.

Hocine Lamriben

Support	EL WATAN	Date	07 Août 2013
Titre	Nouvelles zones industrielles : première opération de soumission en septembre		

La première opération de soumission pour l'aménagement de huit zones industrielles à travers le pays a été clôturée par l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref) dans le cadre du processus de réalisation de 42 nouveaux parcs industriels.

Selon la directrice générale de l'Agence, «la réception des premiers sites se fera vers le 1er trimestre 2014, alors que l'achèvement de l'aménagement de tous les sites est prévue en 2017».

«Nous procédons actuellement à l'étude des dossiers pour dégager, dès septembre prochain, les noms des groupements nationaux et étrangers qui seront retenus pour aménager les sites choisis», a déclaré hier Hassiba Mokraoui, qui animait une conférence de presse au siège de l'Aniref.

Selon Mme Mokraoui, l'Aniref a misé sur la qualité des soumissionnaires en imposant un cahier des charges très exigeant.

L'objectif étant «d'attirer les meilleurs» et de favoriser l'émergence de groupements reconnus dans l'aménagement de sites industriels selon des normes internationales pointues.

La directrice de l'Aniref souligne également que son agence «encourage la création de groupements entre opérateurs nationaux et étrangers afin de faciliter le transfert de technologie». Selon Mme Mokraoui : «Nous n'avons pas en Algérie des entreprises habilitées à aménager seules des sites industriels de cette importance et avec les critères demandés.»

Les échecs des expériences passées, dans le public ou le privé, imposent, selon la directrice de l'Aniref, l'adoption d'une nouvelle vision sur les critères de l'aménagement des zones industrielles.

Dans ce cadre, l'Aniref «travaille étroitement avec les walis et leur propose des variantes d'aménagement des sites afin d'éviter l'anarchie», souligne la directrice générale dans l'aménagement et la vocation des industries choisies pour chaque wilaya.

Il est à noter que parmi les groupements étrangers soumissionnaires pour les huit premiers sites, figurent des entreprises espagnoles, portugaises, italiennes, françaises, coréennes, chinoises et égyptiennes, déclare Mme Mokraoui sans donner plus de détails sur les entreprises en question.

Les parcs industriels concernés par les premiers appels d'offres lancés en avril 2013 s'étendent sur une superficie globale de 2507 ha à travers les wilayas de Batna, Tizi Ouzou, Relizane, M'sila, Aïn Témouchent, Djelfa, Mostaganem et Ouargla.

Une dizaine d'autres sites sur une superficie totale de 2526 ha seront concernés prochainement par des appels d'offres dans le cadre de la seconde phase du projet pour l'aménagement de parcs industriels dans les wilayas de M'sila, Sidi Bel Abbès, Jijel, Adrar, Béchar, Biskra, Sétif, Saïda et Naâma.

Mme Mokraoui précise qu'il est impossible de lancer l'aménagement des 42 sites en même temps au vu des difficultés qui concernent certaines zones. Problèmes juridiques, techniques, morphologiques ou autres retardent, selon elle, la libération des sites fonciers. «Nous procéderons au lancement des appels d'offres au fur et à mesure que les assiettes foncières se libéreront», précise Mme Mokraoui.

Il est à rappeler que le programme global arrêté par le gouvernement en 2008 est doté d'une enveloppe financière de 88 milliards de dinars.

Zhor Hadjam

Support	LE MAGHREB	Date	07 Août 2013
Titre	Investissements nationaux et étrangers : 90 projets avalisés par le CNI		

Le nombre de projets avalisés par le Conseil national de l'investissement (CNI) est en hausse, en comparaison avec la même période de l'année 2012. C'est du moins ce qu'a révélé un bilan de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) présenté lundi dernier à Alger.



A cet effet, le Conseil national de l'investissement (CNI) a examiné durant le 1er semestre de l'année en cours 90 projets d'investissement pour un montant de 511,3 milliards de DA (6,3 MDS dollars). Depuis janvier 2013, le CNI donne son accord pour tout investissement qui dépasse 1,5 milliard de DA, contre un seuil de 500 millions de DA auparavant, selon une disposition de la loi de finances 2013. Le nombre de projets est en hausse de 53,7% en comparaison avec la même période de l'année 2012 durant laquelle il avait atteint 58 projets pour un montant de 332,4 milliards de DA, selon ce document présenté lors d'un atelier sur l'état et l'accompagnement de l'investissement privé en Algérie présidé par le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement Cherif Rahmani.

Concernant les retombées de ces projets, ils devraient générer 14.260 postes d'emploi, contre 13.561 postes durant le 1er semestre de 2012, soit une évolution de 5,15%, selon le directeur général de l'ANDI, M. Abdelkrim Mansouri. La majorité de ces projets sont en phase de création des entreprises et de réalisation des études de faisabilité, a précisé M. Mansouri. Sur les 90 projets, le premier semestre de l'année 2013 a enregistré 24 investissements directs étrangers (IDE) pour un montant de 225,9 milliards de DA (2,8 milliards de dollars) contre 8 projets similaires sur la même période de 2012 (+200% en termes de nombre de projets), a-t-il ajouté.

Le secteur de l'industrie a pris la part la plus importante des projets d'investissement avec 57 projets, pour un montant de 280,7 milliards de DA représentant un taux de 54,9% du montant global de ces projets d'investissement avec l'ambition de créer 7.796 postes d'emploi. Pour sa part, le secteur du tourisme totalise 23 projets pour un montant de 99,4 milliards de DA, soit 19,45% du montant global avec une perspective de création de 4.085 emplois. Sur le nombre total des projets examinés par le CNI, relève-t-on, ceux initiés par les nationaux totalisent 66 représentants un taux de 73% du nombre total des projets pour un montant de 285,4 milliards de DA.

S'agissant de la répartition des projets du secteur de l'industrie, le textile se classe en première position avec 17 projets, suivi par les matériaux de construction (13 projets), la sidérurgie/métallurgie (8), la chimie/plastique (6), l'électronique (5), l'agroalimentaire (4), le bois/papier (3) et la mécanique (1). Présidant l'ouverture de cette rencontre, M. Rahmani a plaidé pour un meilleur accompagnement de l'investisseur via des allègements des procédures de création de projets.

Lors de cet atelier, ayant regroupé notamment des investisseurs nationaux, le Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) Abdelmadjid Sidi Saïd et des responsables d'organisations patronales, un débat a été ouvert pour exposer les problèmes rencontrés par les investisseurs en vue d'aider à leur règlement. Le ministre a souligné l'importance de la création "de groupes industriels puissants" dans des filières stratégiques, parallèlement au soutien des PME notamment dans l'activité de la sous-traitance.

M. Rahmani a aussi insisté sur le rôle de la concertation entre les pouvoirs publics, l'UGTA, le patronat et la communauté d'affaires "afin de redresser l'industrie nationale" pour réduire la dépendance de l'Algérie vis-à-vis du secteur des hydrocarbures. Pour sa part le secrétaire général de l'UGTA, Sidi Saïd, a soulevé quelques lacunes qui bloquent l'investissement au pays. " Il y a des phénomènes qui ont fait que la machine économique se trouve bloquée " a-t-il indiqué. Parmi ces phénomènes il a cité le blocage de dialogue qui empêche selon lui l'investisseur à produire. Un autre intervenant accuse la lenteur de la relance de l'appareil industriel au système bancaire du pays. Il s'agit de Nait Abdelaziz président de la Confédération algérienne du patronat. Ce dernier a sollicité le ministre Chérif Rahmani " à revoir le réseau financier du pays car avec le système bancaire actuel on ne peut pas aller loin".

Lila Soltani

Support	LE MAGHREB	Date	07 Août 2013
Titre	Médicaments : Baisse de la facture d'importation		

Au moment où la facture d'importation des matériaux de construction explose, celle des médicaments a enregistré une baisse significative lors du premier semestre de 2013.



En effet, les Douanes algériennes ont révélé que les importations de l'Algérie de produits pharmaceutiques ont atteint 923,44 millions de dollars (usd) durant le 1er semestre 2013, contre 1,18 milliard de dollars à la même période en 2012, en baisse de 21,76%.

En dépit de la baisse de la facture, les quantités de médicaments importées par l'Algérie sont toujours en hausse. Il faut dire que l'Algérien consomme de plus en plus de médicaments. Ainsi, les quantités de médicaments importées par contre ont connu une hausse de plus de 28%, passant de 16.608 tonnes les six mois de l'année écoulée à 21.353 tonnes à la même période en 2013, selon les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS) des Douanes.

Ce recul de la facture des médicaments, après une hausse de plus de 13% en 2012, s'explique essentiellement par le recul de plus de 21,5% des médicaments à usage humain, qui représentent 95,5% des importations globales de médicaments de l'Algérie. Malgré ce recul, la facture des médicaments à usage humain reste toujours la plus importante avec 882,37 millions usd, contre 1,12 milliard USD durant la même période en 2012, en baisse de 21,5%, selon le CNIS. Quant aux quantités importées, elles ont augmenté de plus de 30%, passant de 15.617 tonnes durant les six mois de 2012 à 20.376 tonnes à la même période de 2013. Les produits parapharmaceutiques, qui représentent seulement 2,7% des importations globales, ont également contribué à la baisse de la facture des importations globales, reculant de plus de 36,8%.

En effet, les produits parapharmaceutiques viennent en seconde position avec 25,78 millions USD, contre 40,84 millions USD, en baisse de 36,8%, ajoute le CNIS. En volume, les importations de ces produits ont atteint 608 tonnes contre 652 tonnes durant le premier semestre 2012, en recul de 6,7%. Pour les médicaments à usage vétérinaire, les achats de l'Algérie de l'étranger se sont établis durant les six premiers mois 2013 à 15,3 millions USD (369 tonnes) contre 15,03 millions USD (338 tonnes) à la même période en 2012, ajoute la même source. Dans le but de réduire les importations de médicaments, l'Algérie veut produire localement 70% de ses besoins avec l'entrée en production d'unités de laboratoires étrangers d'ici à la fin 2015.

Le marché national du médicament représente 2,9 milliards de dollars, dont 1,85 milliard de dollars d'importations, le reste étant produit localement, dont 84% reviennent au secteur privé et 16% au public.

En 2012, la facture des importations algériennes de produits pharmaceutiques avait atteint 2,23 milliards de dollars, en hausse de 13,6% par rapport à l'année précédente.

Notons qu'afin de réduire la facture des médicaments, l'Algérie maintient d'interdire l'importation de médicaments produits localement. La liste établie renferme 120 médicaments. Cependant les responsables affirment que celle-ci pourrait être élargie à d'autres produits.

Ouzani S.

Support	LE QUOTIDIEN D'ORAN	Date	07 Août 2013
Titre	Parcs industriels : Une première tranche réceptionnée en 2014		

En rendant compte hier sur l'état d'avancement du processus de réalisation de 42 nouveaux parcs industriels, Hassiba Mokraoui, DG de l'agence nationale de l'intermédiation et de régulation du foncière (ANIREF) a indiqué que 8 parcs industriels seront réceptionnés en 2014, et 10 autres projets fonciers le seront en 2017. Elle a assuré que les travaux des parcs prévus dans 8 wilaya (Batna, Tizi-Ouzou, Relizane, Mostaganem, Aïn-Temouchent, Djelfa, Médéa et Ouargla) dont la superficie varie entre 150 et 500 hectares, débiteront au mois de septembre prochain.

L'aménagement a été attribué à des entreprises nationales travaillant en partenariat avec des entreprises étrangères de plusieurs nationalités. La seconde tranche du programme de l'agence constitué de 10 nouveaux parcs est encore en phase de recherche d'entreprises devant faire les études préliminaires pour la réalisation. La directrice de l'Aniref indiquera qu'un avis d'appel d'offres national et international a été déjà lancé il y a peu de temps pour la réalisation de ces projet dans 10 wilaya (Sidi Bel Abbès, M'sila, Jijel, Adrar, Bechar, Biskra, Sétif, Saïda et Naâma).

La première responsable de l'Aniref a fait état également des difficultés que rencontre son organisme avant d'arriver à l'étape de la réalisation. Même si l'agence est pourvue d'un dispositif juridique qui lui permet d'acquérir des terres, ce n'est pas toujours facile, indiquera Mokraoui qui cite des difficultés pas toujours faciles à surmonter et qui retardent ces réalisations. Elle évoquera la nature des terrains, l'eau, le cas des propriétés privés qui se trouvent à l'intérieur de la zone à aménager... «Mais le plus gros est déjà fait puisque l'Aniref dispose de moyens juridiques et financiers pour aller jusqu'au bout de sa mission», a indiqué la conférencière.

Elle s'est félicitée de la progression des dossiers de demandes d'investissement. 4176 demandes dans toutes les wilayas soit une augmentation de 53% comparativement à l'année 2012. La demande pour investissement dans l'industrie est située à la première place avec 2239 dossiers.

En dernier, l'oratrice relèvera le fait que la répartition spatiale des investissements industriels entre le Nord et les Hauts-Plateaux connaît un équilibre. Et fait nouveau, beaucoup préfèrent aller aux Hauts-Plateaux pour les avantages offerts.

Le Sud, lui aussi, commence à connaître une tendance à la hausse et la demande enregistrée à été de 7% sur l'ensemble des dossiers déposés en ce premier semestre 2013.

Salah-Eddine K.

Support	L'EXPRESSION	Date	07 Août 2013
Titre	ENVIRONNEMENT À ORAN 60 unités industrielles sont polluantes		

13 stations de lavage reconnues coupables de rejets des huiles utilisées dans les réseaux d'assainissement, ont été fermées.



La lutte contre la pollution industrielle est, enfin prise en compte par les responsables locaux qui, dans une démarche tout à fait ordinaire, viennent de mettre en demeure une soixantaine d'unités industrielles polluantes à différents degrés. Ces unités sont situées dans les zones industrielles implantées un peu partout dans plusieurs localités de la deuxième ville du pays. La mesure qui touche des unités, dont plusieurs sont de fabrication, a été prise par la commission chargée du contrôle des unités industrielles qui, à l'issue de ses différentes sorties, a relevé qu'une grande partie de ces unités se situent au niveau des zones industrielles de Hassi Ameer et d'Es-Senia. Ces deux zones sont connues par leurs fortes activités industrielles dont essentiellement la fabrication des détergents et abrasifs à base des matières premières aussi bien toxiques que hautement dangereuses.

Les notifications adressées aux unités polluantes les sommant, tout en leur fixant un ultimatum de se soumettre à la réglementation en vigueur, ont été accompagnées par la fermeture de 13 stations de lavage et de graissage. La responsabilité de ces dernières est pointée du doigt en ce qui concerne le rejet des huiles utilisées dans les réseaux d'assainissement. La commission en charge de jauger le niveau de propreté du cadre environnemental a, à l'effet de délivrer des certificats de conformité aux usines polluantes, été très exigeante en recommandant aux unités concernées par les mises en demeure de se soumettre aux clauses imposées par les cahiers des charges.

La protection du cadre environnemental ne semble plus constituer l'une des premières priorités des investisseurs et porteurs de grands projets. Tout porte à croire une telle évidence vu le nombre d'unités polluantes contrevenant aux dites clauses débusquées à chacune des sorties des membres de la commission.

En effet, à l'issue de la précédente opération de contrôle, la commission avait déjà dressé plus d'une quarantaine de mises en demeure contre des unités industrielles polluantes implantées dans les deux zones industrielles d'Es-Senia et de Hassi Ameer. Dans ce chapitre bien nommé, les infractions relevées se situent entre le rejet des déchets industriels dans des endroits non spécifiques, et le déversement des eaux usées dans la nature, en plus de l'absence d'autorisation d'exploitation. Cette démarche a, au vu de la gravité de la situation, abouti à la

fermeture de trois usines. Pourquoi donc ces infractions sont devenues récurrentes? Y a-t-il défaillance quelque part? Pourquoi continue-t-on à bafouer royalement les règles mettant en exergue la nécessité de la préservation environnementale? Peu de réponses, et d'ailleurs non convaincantes, ont été données! Les responsables de l'APW d'Oran, tout comme ceux de la direction de l'environnement, continuent à faire de la protection de l'environnement leur cheval de bataille, en dénonçant à chacune de leurs rencontres les effets ravageurs de la pollution provoquée en grande partie par les unités industrielles. La direction de la petite et moyenne entreprise, en charge de la gestion des zones industrielles de la wilaya, a, dans le but de mieux cerner toute la problématique des rejets des usines, dégagé une bagatelle financière de quelque 50 milliards de centimes dédiés exclusivement aux travaux de réhabilitation des zones concernées et du renouvellement du réseau d'assainissement. Aussi, les unités de production ont, à plusieurs reprises, été sommées de se conformer à la réglementation en vigueur en se dotant, au préalable et avant d'entamer la production, des équipements de traitement des rejets industriels.

En fait, la loi environnementale est, sur un autre point de vue, très explicite obligeant les unités de production de mettre en place un chargé de l'environnement, ce dernier ayant pour mission de veiller à la protection de l'environnement. De plus, les unités de production sont soumises au versement de la taxe environnementale. Or le montant du recouvrement est malheureusement très faible!

Wahib AiT OUKLI

Support	L'EXPRESSION	Date	07 Août 2013
Titre	DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL 42 nouvelles zones pour 34 wilayas		

Lancé dans le cadre de son programme 2012-2017, l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref), vient d'annoncer la création de 42 nouvelles zones industrielles réparties sur 34 wilayas des quatre coins du pays. La première phase de réception de ces parcs, commencera à partir de 2014, avant de livrer la totalité du projet qui s'étale sur une superficie de plus de 9 500 ha. «Certainement, le nombre de 42 sites est insuffisant par rapport aux besoins et à l'étendue du pays, mais, la possibilité de l'extension et le lancement d'autres nouveaux programmes à long terme afin de répondre aux besoins grandissants, sont de mise», a affirmé, hier, Mme Mokraoui Hassiba, directrice générale de l'Aniref, lors d'une conférence de presse. Le bilan des opérations révélé par Calpiref connaît des améliorations plus ou moins importantes par rapport à l'année 2012.

Les investissements industriels viennent en première position avec un nombre de 2239 dossiers, soit 54% des 4176 dossiers traités au premier trimestre 2013. S'agissant de la répartition spatiale des zones, la conférencière a affirmé que la sélection est faite sur des critères de l'équilibre régional, de la qualité de l'environnement et la sécurité des lieux. Le Nord occupe 44% des zones retenues. Les Hauts-Plateaux enregistrent un taux de 49%, alors que le Sud a enregistré un taux de 7%, qui donne une amélioration sensible par rapport au passé. Evoquant les facteurs qui ont poussé au développement des investissements, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud,

Mme Mokraoui a souligné que «les avantages accordés par l'Etat aux investisseurs sont à l'origine d'une importante avancée des investissements dans les différentes wilayas». Les investissements industriels projetés devront connaître un montant de 112 milliards pour les dossiers retenus, ainsi que la création de quelque 50 000 emplois directs, a-t-on indiqué. Le budget global réservé à l'aménagement de sites en zones industrielles est estimé à 88 milliards de DA. Répondant à une question relative au développement du système d'information de son organisme, afin de permettre aux investisseurs de se rapprocher d'avantage vers l'établissement Aniref, Mme Mokraoui a développé une vision managériale de proximité, à commencer par l'ouverture d'une dizaine d'agences à travers les quatre coins du pays en plus de la mise en place du site Web. De leur côté, les responsables qui ont accompagné la directrice générale de l'Aniref, à savoir Krim Karim DRH, et M. Maiza Mohamed Larbi, directeur des études, ont tous convergé sur l'importance de la compétence du personnel de l'agence Aniref qui compte 620 employés dont des architectes et des ingénieurs.

Amar CHEKAR

Support	LIBERTE	Date	07 Août 2013
Titre	Nouveaux parcs industriels Les premiers sites opérationnels dès le 1er trimestre 2014		

Les premiers parcs industriels, lancés dans le cadre d'un programme de 42 nouveaux parcs industriels, devraient être opérationnels dès le 1er trimestre 2014.

C'est ce qu'a indiqué, hier à Alger lors d'une conférence presse, la directrice générale de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref) Mme Hassiba Mokraoui. Tout le programme devrait être réceptionné en 2017.

L'Aniref a lancé à partir du mois d'avril 2013 des appels d'offres nationaux et internationaux restreints en études et réalisations des 8 sites-pilotes, situés à Batna, Tizi Ouzou, Relizane, M'sila, Aïn Témouchent, Djelfa, Mostaganem et à Ouargla, d'une superficie globale de 2 507 hectares. "Nous avons reçu les offres et nous sommes en train de les examiner", a indiqué Mme Hassiba Mokraoui. Parmi les soumissionnaires figurent des Coréens, des Chinois, des Égyptiens, des Italiens, des Espagnols, des Français, de Singapouriens et des Portugais. Une liste de 10 sites supplémentaires a été également retenue pour la seconde phase. L'Aniref ne veut pas rééditer les erreurs des années 1970. L'agence envisage de réaliser des projets intégrés qui répondent aux besoins des investisseurs. "Une zone industrielle, ce n'est pas un entreposage d'usine. C'est un espace où il y a de la vie", souligne la directrice générale de l'Aniref, indiquant avoir demandé à tous les wali de lui faire des propositions de sites.

Pour l'Aniref, le challenge est de proposer un nouveau concept de zone industrielle en Algérie, basé sur les meilleures pratiques internationales. C'est une zone modèle de "nouvelle génération" qui tentera de réunir les meilleures conditions d'attractivité. Mme Mokraoui a évoqué le bilan des opérations des Calpiref pour le 1er semestre 2013 qui fait ressortir une tendance à la hausse des dossiers traités. Cela laisse à penser à un dispositif ayant atteint sa vitesse de croisière. Le bilan indique que durant le 1er trimestre 2013, les Calpiref ont tenu 64 sessions dans 43 wilayas. Elles ont permis de traiter 4 176 dossiers, soit une progression de 53% par rapport à la même période de l'année 2012. Les investissements industriels viennent en première position avec 2 239 dossiers, soit 54% des dossiers traités.

La directrice générale de l'Aniref parle d'une répartition spatiale des investissements industriels relativement équilibrée entre le Nord (44%) et les Hauts-Plateaux (49%). Le Sud occupe, pour sa part, une part appréciable avec 7% des dossiers industriels. "Les avantages accordés aux régions des Hauts-Plateaux et du Sud semblent, ainsi, produire leurs effets en termes d'incitation à l'investissement", estime Mme Mokraoui, relevant également un retour à l'investissement dans les industries manufacturières comme le textile, l'habillement, le cuir et la chaussure, le bois et le papier. "Ces branches industrielles avaient fortement reculé durant les décennies 1990 et 2000, en raison de la très forte concurrence internationale", a-t-elle rappelé. Les dossiers retenus proposent un montant d'investissement de l'ordre de 112 milliards de dinars et la création de 50 000 emplois directs. "L'accès au foncier industriel s'est nettement amélioré mais la demande demeure pressante.

Les projets de nouveaux espaces, à l’instar des nouveaux parcs industriels en cours de concrétisation, contribueront certainement à desserrer cette contrainte majeure au développement de l’investissement”, constate la directrice générale de l’Aniref. Le développement de l’investissement — comme le reconnaissent unanimement les pouvoirs publics, les investisseurs et les institutions spécialisées —, demeure fortement tributaire du desserrement de la tension sur le foncier économique. Le développement d’une offre foncière de qualité est une nécessité impérative si l’on souhaite répondre aux conditions d’une croissance économique durable et soutenue dans le temps. “Depuis les années 1970, on n’a pas créé de zones industrielles. Ce n’est pas normal”, estime Mme Hassiba Mokraoui, directrice générale.

Meziane Rabhi

Support	LA TRIBUNE	Date	04 Août 2013
Titre	Lancement du processus d'attribution des licences 3G en Algérie Le Groupe Ooredoo félicite les autorités algériennes		

Le Groupe international de télécommunications Ooredoo, présent en Algérie à travers sa filiale Nedjma félicite et salue les autorités algériennes pour leur décision à propos du lancement du processus d'attribution des licences de téléphonie mobile de 3e génération (3G)

A l'occasion du lancement du processus d'attribution de la 3G en Algérie, le président du conseil d'administration du Groupe Ooredoo, Son Excellence Sheikh Abdullah Bin Mohammed Bin Saud Al-Thani a déclaré: «Nous saluons la décision des autorités algériennes de lancer le processus d'attribution des licences de téléphonie mobile de 3e génération (3G). Le Groupe Ooredoo va participer activement au développement du réseau et des services de la 3G afin de réussir le développement des télécoms en Algérie.»

Il ajoutera, dans le communiqué parvenu à notre rédaction que : «Nous sommes convaincus que la 3G enrichira la vie des clients algériens et leur ouvrira de nouvelles perspectives notamment les jeunes activant dans le domaine de l'innovation technologique et le développement d'applications et contenus mobiles en Algérie.» Il faut rappeler que le marché algérien est l'un des plus importants du Groupe Ooredoo et est parmi les marchés à plus forte croissance, avec l'Indonésie, le Qatar et l'Irak.

Rappelons aussi que le chiffre d'affaires de Nedjma est en hausse de +19%. Il passe ainsi de 460,6 millions de dollars au 1er semestre 2012 à 523,6 millions de dollars au 1er semestre 2013. Cette compagnie compte près de 10 millions de clients, et a investi pour plus de 338,9 millions de dollars durant les 18 derniers mois. Nedjma considère qu'elle «demeure le leader dans les investissements dans le secteur des télécommunications en Algérie».

Nedjma a également «investi dans la modernisation des technologies et du réseau 3G ce qui lui permet d'offrir les meilleures couvertures et performances et services à ses clients», conclut le communiqué transmis à notre rédaction.

Rappelons qu'Ooredoo, anciennement connue sous le nom de Qtel Group, est une compagnie internationale spécialisée dans les télécommunications.

Badiâa Amarni

Support	LIBERTE	Date	04 Août 2013
Titre	E-paiement en téléphonie mobile Data News lance un nouvel équipement		

Une première bougie, soufflée par Data News, un des distributeurs d'ATM Mobilis, qui a fêté samedi dernier à l'hôtel Hilton une année de partenariat avec l'opérateur public sur un produit inhérent au paiement à distance.

«**N**ous sommes ici pour faire le point sur les réalisations mais aussi pour le lancement d'un nouvel équipement à même d'assurer une plus grande sécurisation de notre solution», a annoncé M. Khelifa, DG de Data News à l'adresse de l'assistance qui comptait en son sein, Saâd Damma, P-DG d'ATM Mobilis.

Il s'agit d'un nouvel équipement technologique pour l'acquisition (achat) du crédit Arsselli de Mobilis ainsi que le Voucher via le Terminal de paiement électronique (TPE). De son côté, Mme Abla Bendahia, DG de Wincor Nixdorf Algérie, partenaire de Data News sur cette solution, a indiqué que «la nouveauté du produit réside dans sa capacité d'assurer une plus grande sécurité. Le client reçoit le crédit validé par un sms et un ticket portant mention de la véracité de l'opération émanant de l'opérateur lui-même», expliquera-t-elle, présentant l'équipement : «C'est un appareil robuste qui présente une autonomie de 8 jours et une capacité mémoire extraordinaire qui peut contenir des milliards de codes», décrit-elle, insistant sur le fait que «ce nouvel appareil, que tout point de vente pourrait acquérir, comporte un port USB qui permettrait de le connecter à un ordinateur».

Celui-ci peut être mis à la disposition du client qui pourra saisir lui-même son numéro et effectuer la transaction de façon à lui assurer la confidentialité de son numéro, ce qui devra être très apprécié par les clients. À noter que cette solution devait initialement inculquer une nouvelle culture de paiement. «Après un an de son lancement, pas moins de 2 000 TPE sont déjà réparties sur le territoire national», indiquera l'oratrice, estimant que c'est là un chiffre très encourageant.

Sauf que des pratiques frauduleuses sont venues parasiter le bon déroulement de l'opération et freiner son essor. Les citoyens sont ainsi arnaqués par des tickets vendus qui sont déjà imprimés et loin d'être valables.

D'où la pertinence de l'action de Data News qui a annoncé, à l'occasion, le lancement d'une campagne de sensibilisation en ce sens, en invitant l'Association de protection et orientation du consommateur et son environnement à y prendre part (Apoce). Mustapha Zebdi, président de l'Apoce et SG de la Fédération algérienne des consommateurs, «les services de rechargement de crédit d'un compte vers un autre ou en passant chez un point de vente sont très demandés par les Algériens et génèrent des flux de milliards de DA mensuellement», dira-t-il, et plaider pour la protection du consommateur soutenant que «le paiement électronique doit réussir en Algérie de par le confort qu'il assure au consommateur mais il doit être crédible aussi», appelant à ce que chaque organisme joue pleinement son rôle.

Younes Grar a abordé, pour sa part, l'importance de lier des partenariats public-privé à l'image de celui scellé par Mobilis et Data News. "Les opérateurs doivent avoir un droit de regard sur ses plates-formes proposées par les distributeurs pour s'assurer de leur fiabilité vu que des fichiers confidentiels liés aux données des abonnés transiteront par ses composantes", a-t-il averti, insistant sur "la confiance du client qui ne doit pas être perdue".

Nabila SAIDOUN

Support	APS	Date	05 Août 2013
Titre	Projet liaison fibre optique sous-marine Oran-Valence : trois soumissions enregistrées		

Trois soumissions pour la réalisation du projet d'une liaison à fibre optique sous-marine Oran (Algérie)-Valence (Espagne) ont été enregistrées et sont en cours d'étude, a-t-on appris dimanche auprès du ministère de la Poste et des technologies de l'information et de la communication.



L'ouverture des plis techniques et financiers a été effectuée le 27 mai 2013 après deux prolongations de la date de préparation des offres, la première d'un mois et la deuxième de quinze jours, sur demande des fournisseurs, a précisé la même source.

Les délais de réalisation de ce projet, inscrit en 2004 dans le cadre du plan ORSEC, ont été fixés à 14 mois à compter de la signature du contrat, a indiqué le ministère, qui souligne que l'autorisation de programme allouée à ce projet est de 2,2 milliards DA.

Les pouvoirs publics ont décidé d'initier ce projet suite aux deux catastrophes naturelles ayant causé l'isolement de l'Algérie du reste du monde, à savoir l'inondation de Bab-El-Oued survenue le 10 novembre 2001 et le séisme de Boumerdès survenu le 21 mai 2003, ayant provoqué la coupure des deux câbles sous-marins ALPAL2 et SMW2, au départ d'Alger, a-t-on expliqué de même source.

Deux autres faits majeurs sont venus conforter cette décision, à savoir le retrait, en janvier 2006, de l'exploitation commerciale du câble SMW2, à la faveur de la mise en service du câble SMW4, à partir d'Annaba, et la coupure, en mars 2009, du câble SMW4 ayant entraîné une congestion du trafic voies et données (Internet). Le projet de réalisation d'une liaison à fibres optiques sous-marine Oran-Valence, système intégré aux réseaux de télécommunications sous-marins et terrestres, a pour objectif de doubler et protéger efficacement ALPAL2 et SMW4.

Support	EL MOUDJAHID	Date	06 Août 2013
Titre	Fibre optique sous-marine : Projet de liaison entre Oran et Valence		

Améliorer la crédibilité de l'Algérie vis-à-vis des utilisateurs d'internet. Trois soumissions pour la réalisation du projet d'une liaison à fibre optique sous-marine Oran et Valence (Espagne) ont été enregistrées et sont en cours d'étude.



Le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, M. Moussa Benhamadi, a lancé un appel d'offres pour une étude de la reconnaissance du tracé maritime en vue de la réalisation de la liaison fibre optique sous-marine entre Oran et Valence. Les candidats doivent justifier avoir réalisé des études similaires durant les cinq dernières années et présenté des garanties sur leurs capacités à mener à bien l'exécution du marché, précise le ministre. La réalisation de ce câble de fibre optique permettra l'amélioration des communications téléphoniques et les liaisons internet entre l'Algérie et l'Espagne. L'ouverture des plis techniques et financiers a été effectuée le 27 mai 2013 après deux prolongations de la date de préparation des offres, la première d'un mois et la deuxième de quinze jours, sur demande des fournisseurs, a précisé la même source.

Pour ce qui est des délais de réalisation de ce projet, inscrit en 2004 dans le cadre du plan ORSEC, ils ont été fixés à 14 mois à compter de la signature du contrat, précise le ministre qui souligne que l'autorisation de programme allouée à ce projet est de 2,2 milliards DA.

Les pouvoirs publics ont décidé d'initier ce projet suite aux deux catastrophes naturelles ayant provoqué l'isolement de l'Algérie du reste du monde, à savoir l'inondation de Bab-El-Oued survenue le 10 novembre 2001 et le séisme de Boumerdès du 21 mai 2003, ayant provoqué la coupure des deux câbles sous-marins ALPAL2 et SMW2, au départ d'Alger.

Améliorer la crédibilité de l'Algérie vis-à-vis des utilisateurs d'internet

Deux autres faits majeurs sont venus conforter cette décision, à savoir le retrait, en janvier 2006, de l'exploitation commerciale du câble SMW2, à la faveur de la mise en service du câble SMW4, à partir d'Annaba, et la coupure, en mars 2009, du câble SMW4 ayant entraîné une congestion du trafic voies et données (Internet). Le projet de réalisation d'une liaison à fibres optiques sous-marine Oran-Valence, système intégré aux réseaux de télécommunications sous-marins et terrestres, a pour objectif de doubler et protéger efficacement ALPAL2 et SMW4, protégé physiquement et en redondance : l'Est (Annaba), le centre (Alger) et l'Ouest (Oran) en cas de catastrophe naturelle.

Il offre également, une diversité des points d'atterrissage à l'international et réachemine automatiquement le trafic IP (IP ; internet, circuit de données basés sur le TDM et voix basée sur le TDM). Outre, Il améliore la crédibilité de l'Algérie vis-à-vis des utilisateurs de l'internet et offre une meilleure connectivité "IP" aux peering existant en Europe. Ainsi ce projet permettra aussi, la création de boucles de grande capacité, Alger-Oran-Annaba, Oran-Valence (par câble sous-marin), Valence-Marseille (par acquisition d'IRU ou fibres noires) et Marseille-Alger par (SMW4) pouvant réacheminer le trafic et le basculer d'une artère à une autre.

Par ailleurs, les performances de ce système respecteront les standards de transmission recommandés par l'Union internationale des télécommunications, dont la longueur de la liaison est estimée à 512 km, tandis que le système de câble est un système avec répéteur. Le câble de ligne sera constitué de deux types de câbles sous-marins et terrestres. Pour ce qui est de la capacité, elle sera de 120 GBITS, avec une augmentation graduelle de la capacité du système en technologie DWDM jusqu'à une capacité finale de 40 longueurs d'ondes. Par contre, les équipements terminaux de ligne (ETL) seront évolutifs à 1,6 Tbits/s (160 canaux), dans le futur.

Il est à noter, que le lancement de l'appel du projet "Orval" de réalisation de la liaison sous-marine entre Oran et Valence d'une part et la congestion d'un POP à Marseille d'autre part, a été fait en juin 2009 avec l'objectif d'avoir un partenaire qui accompagnera Algérie Télécoms dans la réalisation et l'exploitation de cette liaison sous-marine.

En novembre 2009 le choix du partenaire est tombé sur la compagnie espagnole " ISLALINK " spécialisée dans le domaine des communications et en avril 2010, l'Algérie a été chargée par le MPTIC de lancer les autres phases de réalisation avec le partenaire sélectionné (ISLALINK). En juin 2010, il y a eu la signature Algérie Télécoms et ISLALINK relative à la construction, la mise en service, l'exploitation commerciale et la maintenance du système.

Par la suite et en janvier 2011 les deux compagnies ont signé un accord-cadre ayant pour objectif la mise en œuvre du système Orval et les POP à Marseille et à valence. Il y a eu, notamment, la signature d'un contrat de prestation de services d'exploitation définissant les conditions selon lesquelles Oranlink fournira les services d'exploitation commerciale et de maintenance à travers les POP d'AT à Marseille et Valence, et la signature également d'un autre contrat portant sur la construction et la maintenance définissant les termes et conditions de financement, de réalisation, d'exploitation et de maintenance du système de câble ORVAL. Le premier lancement d'un appel d'offres national et international a été effectué en décembre 2011 et qui a été déclaré par la suite " infructueux en février 2012 ", chose qui a mené au lancement d'un deuxième appel d'offres national et international en 2013, mais qui fut cette fois restreint. Le 27 mai de l'année en cours il y a eu l'ouverture des plis techniques et financiers, après deux prolongements de dates de préparation des efforts, dont la première d'un mois et la deuxième de quinze jours, qui ont abouti à l'enregistrement de trois soumissions qui sont en cours d'étude.

Kafia Ait Allouache

Support	HORIZONS	Date	06 Août 2013
Titre	Le DG de Nedjma à propos de la 3G « Les tarifs d'abonnement seront accessibles »		

L'opérateur de téléphonie mobile Nedjma est prêt pour la téléphonie mobile de troisième génération (3G). C'est son directeur général, Joseph Ged, qui l'a réaffirmé, lundi soir, à Alger, lors d'une rencontre avec la presse nationale.

« **N**ous sommes prêts pour la 3G. Nous nous sommes préparés pour offrir aux Algériens la meilleure qualité de service, la meilleure couverture avec des prix abordables », indique-t-il. Et d'expliquer que l'opérateur avait, il y a deux ans, commencé sa conquête en perspective de lancement de cette technologie à travers différentes actions : lancement des offres promotionnelles de Smartphones 3G, des clés Internet ainsi que la démocratisation de la tablette 3G+. Ce n'est pas encore fini, l'opérateur de téléphonie mobile, filiale locale du groupe qatari Ooredoo, prévoit d'investir « plusieurs centaines de millions de dollars dans les installations et les équipements nécessaires au déploiement de la 3G », dans les deux ou les trois années à venir. Joseph Ged a annoncé que Nedjma aura plus d'un million d'abonnés au lancement de la 3G. « Nedjma compte plus de trois millions d'utilisateurs de la Data dont 50% sont des clients potentiels de la 3G. Nous aurons plus d'un million d'abonnés au lancement de la 3G », a-t-il fait savoir.

Quant à la manière avec laquelle les pouvoirs publics comptent céder la licence aux opérateurs, le patron de Nedjma s'est contenté de souligner que les choses seront claires dans les jours et mois à venir. Ce qui est sûr, ajoute-t-il, c'est que « nous allons tout faire pour devancer les conditions émises dans le cahier des charges ». Nedjma ne croit pas trop à la thèse selon laquelle cette nouvelle technologie est sur le point d'être dépassée par la 4G. Il a soutenu que celle-ci est extrêmement chère pour les Algériens. Sur la concurrence, une fois la 3G lancée, il a indiqué que celle-ci profitera davantage aux consommateurs. S'agissant des prix pratiqués en Algérie, le DG de Nedjma réfute la thèse qui affirme qu'ils sont chers par rapport à ceux pratiqués partout ailleurs. « Ils sont les moins chers dans la région », soutient-il en soulignant que les tarifs d'abonnement à la 3G seront « accessibles » pour un large public vu que l'usage des terminaux 3G commence à se démocratiser dans notre pays.

MATCH EN-REAL MADRID : « Nous n'intervenons pas dans les prérogatives de la FAF »

Sur le plan financier, les choses avancent bien pour l'opérateur. Ses performances vont crescendo. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 523,6 millions de dollars durant le premier semestre 2013, en hausse de 19% comparativement à la même période de 2012. Le bénéfice net a atteint 94 millions de dollars, soit le triple de celui réalisé à la même période de l'année dernière. Le revenu par abonné, par mois, est passé de 8,7 dollars en 2012 à 9,3 dollars durant l'année en cours. M. Ged s'est exprimé, également, sur le dossier de l'introduction de Nedjma à la Bourse d'Alger affirmant que ce dernier est toujours d'actualité. Nedjma, c'est aussi un réseau de 50.000 points de recharge et 10.000 points de vente à travers le pays. Pour ce qui est du volet investissements, l'opérateur a investi, entre janvier 2012 et juin 2013, près de 340 millions de dollars pour renforcer son réseau de couverture.

Nedjma est le sponsor officiel de l'équipe nationale de football depuis 2009 mais aussi de plusieurs clubs algériens. Ainsi, depuis 2009, l'opérateur a investi 500 milliards de centimes. Par ailleurs, M. Ged s'est montré réservé par rapport à l'annonce de Mobilis de la venue du Real Madrid en Algérie pour disputer un match amical. « Nous n'intervenons pas dans les prérogatives de la fédération. C'est la FAF qui décide de l'équipe nationale et tout le reste c'est du n'importe quoi », a-t-il précisé.

Amokrane H.

Support	HORIZONS	Date	06 Août 2013
Titre	Younès Grar, expert en TIC « La généralisation de la 3g va se faire dans trois ans au maximum »		

Les opérateurs de téléphonie mobile attendent avec impatience le 11 août pour pouvoir retirer les cahiers des charges de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) relatifs au lancement de la téléphonie mobile de troisième génération (3G).



Il y a des conditions primordiales que l'opérateur téléphonique doit satisfaire pour « pouvoir obtenir la licence d'exploitation de cette technologie », signale Younès Grar, expert en technologie de l'information et la communication (TIC). Il s'agit notamment « du taux de couverture initial avec un plan de développement sur un certain nombre d'années, le seuil minimal du nombre d'abonnés, la qualité et la spécificité des services en prenant en considération le débit, la vitesse et les services à valeur ajoutée ». Selon lui, l'ARPT doit aussi inclure des conditions relatives au « déploiement commercial à travers l'installation des équipements, des points de vente et le lancement du service après-vente ». Il y a aussi des conditions sur « l'homogénéité des équipements acquis pour le lancement de cette technologie en exigeant qu'ils soient agréés par l'autorité de régulation et qu'ils répondent aux normes internationales ».

Des conditions relatives au respect de l'environnement peuvent être incluses dans le cahier des charges « à travers la mise en place d'installations et d'équipements conformément au respect des règles écologiques et de protection de l'espace », a expliqué M. Grar. Les Algériens peuvent-ils avoir tous accès à la téléphonie mobile de troisième génération (3G) ? « Non », répond notre expert en expliquant qu'il y a des restrictions pratiques qui ne permettent pas à tout le monde d'avoir accès à ce nouveau service. Ces limitations sont d'ordre technique puisque les trois opérateurs activant sur le marché ne peuvent pas avoir, au lancement de la 3G, une plateforme technique et commerciale qui puisse supporter et abriter huit millions d'abonnés à la fois. M. Grar suggère que chaque opérateur mette en place une plateforme pouvant abriter un million d'abonnés, de façon à pouvoir cibler 3 millions d'abonnés au lancement de cette opération.

Une contrainte : le faible débit de l'Internet

Les premiers critères pouvant déterminer ces trois millions d'abonnés sont la possession d'un appareil de téléphone intelligent et la connexion Internet avec un bon débit. « A ce niveau-là, le rôle régulateur de l'Etat est déterminant », affirme M. Grar, estimant que les institutions chargées de cette opération doivent mettre en place un contrôle rigoureux de façon à amener les opérateurs à lancer des offres de services qui soient à la portée des Algériens. « On peut

par exemple décider d'un Smig pour les offres de base et laisser les options à la charge de l'utilisateur. Sinon, on peut mettre sur le marché des offres à divers choix. Il ne faut pas oublier aussi l'utilisation de la clé Internet qui permettra aux abonnés d'utiliser la 3G sur leur micro-ordinateur », indique l'expert. Mais la connexion Internet est le plus gros problème qui risque de freiner le développement de la 3G en Algérie. « Le faible débit d'Internet et sa qualité sont effectivement une contrainte majeure vu que la bande passante internationale pose de gros problèmes de connexion aux abonnés de l'ADSL en raison de sa saturation », observe-t-il, estimant qu'« on risque de se retrouver dans une situation de goulot d'étranglement où on promet d'offrir un débit précis mais l'abonné va trouver beaucoup moins que ce qui a été annoncé, ce qui risque de provoquer une déception générale ». Outre l'augmentation du débit, M. Grar suggère « la mise en place d'une meilleure gestion de ce segment en permettant aux opérateurs nationaux d'héberger les sites algériens à travers l'exploitation de la bande nationale ». Selon lui, les opérateurs de téléphonie mobile sont déjà prêts pour le lancement de la 3G vu qu'ils ont déjà acquis des équipements pour ce faire. « D'ici 3 ans, une bonne partie des Algériens aura accès à la 3G et on passera très rapidement à la 4G vu que la 3G sera déjà en fin de cycle ».

Nouria Bourihan

Support	EL MOUDJAHID	Date	07 Août 2013
Titre	M. Joseph Ged, directeur général de Nedjma : « Nous sommes prêts pour la 3G »		

La filiale du groupe qatari Ooredoo (ex-QTel), l'opérateur de téléphonie mobile Wataniya Telecom Algérie qui compte actuellement 270.000 nouveaux abonnés dans son «portefeuille-client» au 1er semestre 2013, « compte investir sur ses clients multimédia pour réussir son lancement dans la téléphonie mobile de la 3G ».



La filiale du groupe qatari Ooredoo (ex-QTel), l'opérateur de téléphonie mobile Wataniya Telecom Algérie qui compte actuellement 270.000 nouveaux abonnés dans son «portefeuille-client» au 1er semestre 2013, « compte investir sur ses clients multimédia pour réussir son lancement dans la téléphonie mobile de la 3G », a déclaré le premier responsable de l'opérateur. Pour ce faire, Nedjma prévoit d'« investir plusieurs centaines de millions de dollars dans les installations et les équipements nécessaires au déploiement de la 3G, sur les deux ou les trois années à venir ».

Intervenant lors d'une rencontre conviviale lundi soir avec la presse, Joseph Ged a affirmé que « Nedjma compte plus de 3 millions d'utilisateurs de la Data dont 50 % sont des clients potentiels de la 3G », « nous aurons plus d'un million d'abonnés au lancement de la 3G », a-t-il dit. Tout en rappelant que le groupe Ooredoo a félicité l'Algérie, pour le lancement de la 3G, le DG de Nedjma a annoncé « nous sommes très confiants quant à cette perspective ». Dans le même ordre d'idée, M. Ged a rappelé que « 9 ans après, avec l'ouverture de la 3G, Nedjma est très bien positionnée pour être le leader de ce marché haut débit de la téléphonie mobile. Le montant exact des investissements dans ce volet sera déterminé une fois les termes de la licence connus », a-t-il dit.

Dans ce sillage, il a rappelé que l'opérateur avait investi, entre janvier 2012 et juin 2013, « 340 millions de dollars US pour renforcer son réseau de couverture ». Selon lui « Nedjma est prête techniquement pour la 3G », affirmant que « les plans de déploiement seront ajustés en fonction des conditions des cahiers des charges ».

Par ailleurs, M. Ged a annoncé que « sur le plan commercial, Nedjma a déjà commencé avec le lancement des offres promotionnelles de Smartphones 3G, des clés internet et des tablettes 3G+ », précisant que Nedjma compte aujourd'hui 50.000 points de recharge et 20.000 points de vente à travers le territoire national.

En ce qui concerne les prix, M. Ged espère que « les tarifs d'abonnement à la 3G seront accessibles à un large public vu que l'usage des terminaux 3G commence à se démocratiser en Algérie ». Par ailleurs, l'opérateur est revenu sur les résultats financiers avec un chiffre d'affaires de 523,6 millions de dollars US au premier semestre 2013, soit une hausse de 19 %, comparativement à la même période de 2012. Les voyants restent au vert pour l'opérateur qui annonce une progression de son «portefeuille» d'abonnés dont le nombre est passé de « 9,06 millions au 4e trimestre 2012 à 9,33 millions d'abonnés au 1er semestre de l'année en cours, soit plus de 270.000 nouveaux clients », a indiqué M. Ged. Ces chiffres dénotent une progression de 19% en dinars algériens. Nedjma est la filiale algérienne du groupe Qatari Ooredoo dans lequel il représente 10,1% du nombre d'abonnés du groupe, 11,1% des revenus globaux, 10,4% de l'EBITDA, et 11% des investissements globaux du groupe.

En ce qui concerne la part de marché, l'opérateur a indiqué que « Nedjma qui était à 30%, est passée à 31% au premier semestre 2013 ».

Sihem Oubraham

Support	EL MOUDJAHID	Date	07 Août 2013
Titre	Mise en œuvre de la société de l'information, Younes Grar, consultant en TIC : « La révolution numérique en Algérie se fera par le mobile »		

Mustapha Zebdi, Secrétaire General de la Fédération algérienne des Consommateurs : « Il faut protéger les utilisateurs des mobiles de certaines pratiques ». Parmi les actions importantes du programme e-Algérie pour la mise en œuvre de la société de l'information, on citera le lancement du paiement électronique et du e-commerce.



Le développement rapide du téléphone mobile en Algérie, plus de 33 millions d'abonnés, a introduit l'idée d'orienter les efforts vers les technologies mobiles. Chaque Algérien dispose d'un mobile qui pourrait être connecté à Internet surtout avec le lancement prochain de la 3G et qui serait de ce fait un outil idéal pour profiter des services électroniques : m-administration, m-gouvernement, m-commerce, m-paiement, m-santé, etc. Comme affirmé par Younes Grar, consultant en TIC, à plusieurs reprises, «la révolution numérique en Algérie sera mobile».

D'ailleurs, une opération lancée par Data news avec Mobilis, depuis une année, a permis aux abonnés de Mobilis de procéder au chargement de leurs crédits à travers des Terminaux de paiements électroniques (TPE) disponibles aux niveaux des points de vente. D'autres solutions sont apparues sur le marché. Ce qui est une bonne chose mais l'opérateur a jugé nécessaire d'attirer l'attention des initiateurs et utilisateurs de ces opérations sur un certain nombre de points pour éviter son échec prématuré. Ceci d'autant qu'un certain nombre de mauvaises pratiques sur le marché ont été enregistrées. Des pratiques qui pourraient donner à cette opération des résultats négatifs.

Aussi, selon les experts, cette opération qui se voulait une action pour introduire la culture du paiement électronique chez le citoyen pourrait être l'une des causes principales qui ferait fuir l'utilisateur.

Ils ont donc estimé qu'il est très important que l'ensemble des acteurs intervenants dans cette opération contribuent à sa réussite : les opérateurs mobiles, les fournisseurs de plates-formes, les distributeurs, les points de vente, l'ARPT, les organes de contrôle, les médias et bien sûr les consommateurs, à travers leur association.

Pour les responsables de Mobilis, les opérateurs doivent avoir un droit de regard sur les plates-formes proposées par leurs distributeurs pour s'assurer de leur fiabilité du point de vue, identification, sécurité, traçabilité, solidité, respect des normes, maintenance, etc.

Ces plates-formes doivent être très sécurisées vu que des fichiers confidentiels liés aux données des abonnés transiteront sur ses différentes composantes et il est primordial pour les opérateurs de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'exploitation frauduleuse de ces données.

La réussite de cette opération est primordiale pour le succès de sa généralisation vers le paiement des factures d'ADSL, SONELGAZ, SEEAL, etc. comme prévu par ses initiateurs.

Il y a lieu de signaler que ce nouveau mode de paiement a été introduit pour assurer la traçabilité de ces transactions et leur sécurité et bien sûr faciliter l'accès aux nouveaux services aux citoyens.

Les failles au niveau des plates-formes utilisées et le non-respect des procédures causeraient un coup fatal pour l'avenir de cette opération.

Les responsables préconisent le fait que les consommateurs ne feront plus confiance aux transactions et services électroniques. D'où la nécessité de l'implication de l'ensemble des acteurs (opérateurs, fournisseurs, distributeurs, points de vente, medias, l'ARPT, le ministère du Commerce, les associations de protection des consommateurs et l'ensemble des citoyens) est un gage de réussite.

Sihem Oubraham

Support	LE QUOTIDIEN D'ORAN	Date	07 Août 2013
Titre	Le DG de «Nedjma» promet : «Plus d'un million d'abonnés au lancement de la 3G»		

Avec des investissements de plus de 338,9 millions de dollars, durant les 18 derniers mois, et avec son expérience multimédia, le groupe 'Nedjma', filiale algérienne du groupe qatari 'Ooredoo' s'est dit, tout a fait prêt et capable de développer les services de la 3G, dès les premiers jours de sa mise en service, prévu le 1er décembre prochain.

Lors d'une rencontre conviviale avec la presse, dans la soirée de lundi, à l'hôtel Aurassi, M. Joseph Ged, directeur général de 'Nedjma' s'est montré confiant. «Nous aurons plus d'un million d'abonnés, au lancement de la 3G». Un objectif tout à fait raisonnable, étant donné, que le groupe 'Nedjma' était déjà parmi les premiers opérateurs multimédia de téléphonie mobile, en Algérie. Le groupe compte, d'ores et déjà, plus de 2 millions d'utilisateurs de la 'Data' dont 50% sont des clients potentiels de la 3G, précise M. Ged.

Et d'affirmer que son groupe est prêt, techniquement, pour la mise en service de la 3G. «On attend seulement de voir les conditions des cahiers des charges pour ajuster nos plans de déploiement», a-t-il souligné. Lors d'une brève allocution devant la presse, Joseph Ged a affirmé que le groupe 'Nedjma' jouit d'une bonne santé financière. Le chiffre d'affaires enregistré au 1er semestre 2013 est de l'ordre de 523,6 millions de dollars contre 406,6 millions de dollars enregistré, au cours du 1er semestre 2012, soit une progression de plus de 19%. Le bénéfice net a triplé selon M. Ged. Il est passé de 29,3 millions de dollars au 1er semestre 2012 à 93,9 millions de dollars au 1er semestre 2013. Pour ce qui est des parts du marché du groupe, une légère augmentation est enregistrée dans un marché qui connaît une concurrence rude. Elles sont passées de 30% au 1er semestre, en 2012, à 31% en 2013. Pour ce qui est de l'introduction de 'Nedjma' en Bourse, Joseph Ged a affirmé que ce projet est toujours d'actualité dans son groupe, en précisant que concrètement 'Nedjma' rejoindra la Bourse d'Alger, vers le début de l'année 2014.

Par ailleurs, le DG de 'Nedjma' n'a pas voulu faire de commentaires sur la rencontre Algérie - Real Madrid et la guerre des communiqués entre Mobilis, et la FAF sur le sujet. Il s'est contenté de dire que c'est la FAF qui décide des matchs amicaux, en affichant la détermination de son groupe pour sponsoriser et soutenir l'équipe nationale jusqu'au bout, en espérant qu'elle arrivera au Mondial.

M. Aziza

FINANCEMENT

Support	EL WATAN	Date	05 Août 2013
Titre	Mourad Ouchichi. Enseignant à l'université de Béjaïa «La Banque d'Algérie est devenue un agent technique et non un pouvoir monétaire»		



Dans sa note de conjoncture financière et monétaire, la Banque d'Algérie a indiqué qu'à fin mai 2013, l'Algérie a transféré pas moins de 30,448 milliards de dollars de ses devises vers l'étranger. Alerté par la Banque centrale et la tutelle des finances, via un rapport conjoint sur l'ampleur des infractions de change et leur impact sur le commerce extérieur, le gouvernement a décidé d'agir pour freiner un tant soit peu l'hémorragie. Quelle lecture pouvez-vous en faire ?

De prime abord, il faut se demander si ce chiffre est exact. A mon avis, il est largement au-dessous de la réalité étant donné l'importance du marché informel qui échappe à tout contrôle. Depuis des décennies déjà, la Banque d'Algérie, donc l'Etat algérien, est devenue un agent technique et non un pouvoir monétaire. Elle imprime les billets sans aucun pouvoir de contrôle du volume en circulation. En effet, il n'a suffi que peu de temps après l'indépendance (les années 1980) pour que les réseaux de l'économie parallèle s'emparent de l'un des attributs fondamentaux de l'Etat, celui de l'exclusivité du pouvoir d'émettre les instruments monétaires.

C'est dire que le mal est profond et que cet «éveil» de conscience du gouvernement est non seulement tardif, mais maladroit. Au lieu de remettre en cause le mode de régulation de l'économie algérienne dans son ensemble, on va se contenter de prendre des mesures administratives qui seront aussitôt déjouées. Les vraies questions qui se posent sont les suivantes (sans être exhaustif) : pourquoi les Algériens ne font pas confiance à leur monnaie ? Pourquoi préfère-t-on transformer ses gains en dinars en devises à l'étranger sous différentes formes (immobilier, actions des entreprises étrangères, etc.) ? Pourquoi le dinar n'est pas convertible ?

- A l'origine, il y a donc plusieurs créneaux par lesquels ces devises sont transférées vers l'étranger...

La problématique de cette tendance à vouloir transférer coûte que coûte ses avoirs à l'étranger pose la question de la confiance dans le système économique-politique en place depuis l'indépendance. Arrêtons de nous mentir, personne ne fait confiance dans les bonnes prévisions macroéconomiques que l'on ne cesse d'annoncer. Et cela entraîne des réactions en chaîne qui vont de l'indifférence généralisée au plan local au transfert de ses avoirs à l'étranger. Fait révélateur, à quelques mois de l'élection présidentielle, sans doute la plus importante, depuis 1962, aucune visibilité, aucun programme, aucun candidat sérieux, etc. Comment voulez-vous que les opérateurs économiques réagissent dans ce cas ? La monnaie et l'économie en général sont une question de confiance et celle-ci est absente en Algérie.

Donc, au lieu de poser les vraies questions, le gouvernement va, comme à son habitude, pondre quelques textes – qu'il qualifiera de mesures concrètes – et dans quelques mois, on se rendra compte que ça ne marche pas et on recommence. L'histoire d'Algérie est celle d'un éternel recommencement. Aux décideurs de rendre conscience et à la société de se prendre en charge en s'impliquant pleinement dans les affaires qui la concerne.

- Le Premier ministre a instruit le ministre des Finances de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les transferts illicites de devises vers l'étranger, dont le renforcement du dispositif de détection des infractions de change ainsi que la pénalisation des entreprises et des importateurs qui transfèrent frauduleusement des devises vers l'étranger. Serait-il suffisant pour y remédier, d'après vous ?

La réponse à cette question est largement abordée plus haut, ce ne sont pas avec des mesures administratives que l'on va lutter contre des phénomènes économiques. Celui qui pense qu'il est possible d'administrer une économie est d'une naïveté extrême. Nous payons cela depuis l'indépendance ; du volontarisme économique de Boumediène, aux dernières plans dits de relance de Bouteflika, en passant par les réformettes de Chadli, Exception faite des deux années du printemps algérien, sous Hamrouche, aucune politique économique fiable n'a été mise en œuvre en Algérie.

- L'ancien chef de gouvernement, Ahmed Ouyahia, avait adressé une instruction similaire aux banques, aux entreprises publiques et aux SGP leur demandant de réduire leur recours aux bureaux d'études étrangers, prétextant que les importations de services ne sont qu'un moyen pour transférer des devises vers l'étranger. Il avait même attiré l'attention sur l'existence de bureaux d'études fictifs. Cette instruction, trois ans plus tard, n'a pas donné ses fruits...

Disons les choses clairement, la problématique de l'économie algérienne est avant tout politique et cela est valable dans tous ses segments. Le sujet du jour est le transfert des devises à l'étranger, mais cela est valable pour tous (le déficit des entreprises publiques, l'inflation, l'économie parallèle, le statut de la Banque d'Algérie, celui de la monnaie, etc.). Tant que la sphère économique est encadrée, soumise, au politique point de salut pour le pays. Les lois de l'économie politique ne seront pas opératoires et les décisions administratives ne seront d'aucune efficacité.

Le problème de l'économie algérienne, et celui de l'Algérie en général, n'est pas dans le choix des hommes, mais celui d'un système. Ramenez le meilleur économiste du monde, il ne pourra rien faire dans le cadre du système en place. Douglas North disait : «Les organisations qui se constituent vont refléter les opportunités créées par la matrice institutionnelle.

Si le cadre institutionnel récompense la piraterie, des organisations pirates seront créées ; s'il récompense les activités productives, des organisations – des firmes – seront créées afin de s'engager dans des activités productives.» En Algérie, nous sommes dans le premier cas. Aux vrais décideurs, au lieu de se contenter d'exécutants qui vont par naïveté pondre des textes administratifs inutiles, d'avoir le courage de transformer radicalement le système en place. Il est temps de prendre conscience, car il y va du devenir du pays.

Ali Titouche

Support	EL WATAN	Date	06 Août 2013
Titre	Freiner les importations : le gouvernement cherche des solutions		

Plusieurs départements ministériels doivent se réunir mercredi au siège du ministère des Finances pour dégager des propositions "concrètes et applicables à court terme" pour réguler les importations algériennes, qui explosent d'année en année, a-t-on appris mardi auprès de l'ABEF.

« **L'**association des banques, les Douanes, les impôts, le ministère du Commerce, et d'autres administrations prendront part à la réunion de demain qui doit être couronnée par un rapport qui sera remis au Premier ministre vers la mi-août", a déclaré à l'APS M. Abderrazak Trabelsi, délégué général de l'ABEF.

Les importations algériennes, qui devraient atteindre un pic historique de 60 milliards (mds) de dollars à la fin de l'année, contre 46,8 mds USD en 2012, augmentent en fait "trop vite", a averti M. Trabelsi.

Interrogé par ailleurs sur le rôle que doivent jouer les banques dans le contrôle des transferts des devises à l'étranger, M. Trabelsi a reconnu qu'il n'en sait pas trop sur cette question. " Sincèrement, nous attendons la réunion de demain pour savoir de quoi il s'agit exactement", a-t-il dit.

Le Premier ministre M. Abdelmalek Sellal, a appelé la semaine dernière le ministre des Finances pour prendre les mesures nécessaires pour freiner les transferts illicites des devises vers l'étranger, notamment en renforçant le dispositif de détection des infractions de change.

L'Algérie a transféré durant les cinq premiers mois de l'année 30,448 milliards de dollars vers l'étranger, en hausse de 13,7% comparés à la même période de 2012 (26,76 mds de dollars)

El Watan avec APS

Support	HORIZONS	Date	06 Août 2013
Titre	Grâce à un nouveau règlement de la BA Les banques vont s'orienter vers le financement de la production		



Le financement de la production nationale sera « aussi compétitif » pour les PME que le dispositif destiné à l'importation, grâce à un nouveau règlement de la banque d'Algérie, a indiqué, hier mardi, le délégué général de l'Abef. Le règlement 13-01 du 8 avril 2013 de la BA, fixant les règles générales en matière de conditions applicables aux opérations de banques, « encadre de manière très stricte les conditions de financement de la production, les rendant désormais aussi compétitives que celles encadrant l'importation », a précisé Abderrezak Trabelsi dans un entretien à l'APS.

Le nouveau règlement « réduit les commissions bancaires sur les importateurs, ce qui poussera les banques à aller rechercher ce manque à gagner chez les producteurs et rétablir ainsi la compétitivité du financement de la production au détriment de l'importation », selon lui. Mais cela ne suffira pas, selon le porte-parole des banques : il faudrait que l'ensemble des administrations s'impliquent pour pouvoir réduire la lourde facture des importations de l'Algérie, qui devraient se chiffrer à plus de 60 milliards de dollars à fin 2013.

« Si on continue à demander 46 papiers administratifs à un producteur et un seul papier à un importateur, il est clair que les gens vont s'orienter directement vers l'importation », a-t-il argumenté, en citant, en particulier les administrations fiscales et foncières et celles du commerce. Le banquier a annoncé que plusieurs administrations allaient se réunir aujourd'hui au siège du ministère des Finances pour dégager des propositions « concrètes et applicables à court terme », visant à réguler ces importations. Un rapport doit être ensuite soumis au Premier ministre vers la mi-août, selon lui.

Support	LE FINANCIER	Date	06 Août 2013
Titre	Grâce à un nouveau règlement de la BA : Les banques vont s'orienter vers le financement de la production		

Le financement de la production nationale sera "aussi compétitif" pour les PME que le dispositif destiné l'importation, grâce à un nouveau règlement de la banque d'Algérie, indique mardi le délégué général de l'ABEF.

Le financement de la production nationale sera "aussi compétitif" pour les PME que le dispositif destiné l'importation, grâce à un nouveau règlement de la banque d'Algérie, indique mardi le délégué général de l'ABEF. Le règlement 13-01 du 8 avril 2013 de la BA, fixant les règles générales en matière de conditions applicables aux opérations de banques, "encadre de manière très stricte les conditions de financement de la production, les rendant désormais aussi compétitives que celles encadrant l'importation", a précisé M. Abderrezak Trabelsi dans un entretien à l'APS. Le nouveau règlement "réduit les commissions bancaires sur les importateurs ce qui poussera les banques à aller chercher ce manque à gagner chez les producteurs et rétablira ainsi la compétitivité du financement de la production au détriment de l'importation", selon lui. Mais cela ne suffira pas, selon le porte-parole des banques : il faudrait que l'ensemble des administrations s'y impliquent pour pouvoir réduire la lourde facture des importations de l'Algérie, qui devraient se chiffrer à plus de 60 milliards (mds) de dollars à fin 2013. "Si on continue à demander 46 papiers administratifs à un producteur et un seul papier à un importateur, il est clair que les gens vont s'orienter directement vers l'importation", a-t-il argumenté en citant en particulier les administrations fiscale et foncière et celle du Commerce.

Les importations algériennes ont atteint 46,8 mds USD en 2012, contre 47,2 mds USD en 2011. Elles avaient évolué de 9,2 mds USD en 2000 à 10 mds USD en 2010 pour atteindre 18,3 mds USD en 2004, 27,6 mds USD en 2007 avant d'arriver à un pic de 39,5 mds USD en 2008. Le banquier a annoncé que plusieurs administrations allaient se réunir mercredi au siège du ministère des Finances pour dégager des propositions « concrètes et applicables à court terme » visant à réguler ces importations. Un rapport doit être ensuite soumis au Premier ministre vers la mi-août, selon lui.

Le Crédoc ne sera pas revu

Interrogé sur un éventuel réaménagement du Crédit-documentaire, introduit en 2010 en remplacement de la lettre de crédit comme mode de paiement bancaire, M. Trabelsi a écarté toute liaison entre ce document et la facture des importations. "En aucun cas, le Crédoc ne peut avoir un lien avec le volume des importations, ce n'est qu'un mode de règlement qui assure plus de traçabilité aux paiements et qui aide par conséquent à mieux maîtriser l'endettement extérieur", a-t-il expliqué. Dès lors, "enlever le Crédoc ou pas ne changera rien concernant la facture des importations", a-t-il assuré en soulignant que "ceux qui auraient compris qu'un document bancaire pourrait freiner les importations se trompaient". Interpellé cette fois sur la facture d'importation des véhicules, qui a atteint 6 milliards (mds) de dollars en 2012 et 4,3 mds de dollars durant le seul premier semestre de 2013, en progression de 17,4% par rapport à 2012, le délégué de l'Abef a estimé que cette tendance haussière pourrait être maîtrisée, mais pas en recourant à des moyens administratifs.

“Le temps où on gérait administrativement l’économie est révolu, si on veut qu’il y ait moins de voitures importées, il n’y a pas de solutions miracles, il faut juste réguler ce marché”, a-t-il dit. “On pourra alors conditionner l’importation de véhicules par la possession d’une concession alors qu’aujourd’hui, n’importe qui peut importer des voitures”, a-t-il soutenu. Selon M. Trabelsi, les banques peuvent par exemple participer à la réalisation d’un tel objectif “en offrant des produits financiers qui puissent orienter l’arbitrage des ménages vers autre chose que les voitures ou l’immobilier”. De janvier à juin 2013, 323.321 voitures ont été importées, une hausse de 9,5% par rapport à 2012.

Nawel A.

Support	LE FINANCIER	Date	06 Août 2013
Titre	Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, ont été destinataires d'un rapport portant sur les transferts illicites de capitaux,		

Le financement de la production nationale sera "aussi compétitif" pour les PME que le dispositif destiné l'importation, grâce à un nouveau règlement de la banque d'Algérie, indique mardi le délégué général de l'ABEF.

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, ont été destinataires d'un rapport portant sur les transferts illicites de capitaux, qui a été établi conjointement par le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque d'Algérie, a fait savoir le ministre des finances, Karim Djoudi dans un entretien accordé hier à l'APS. Une correspondance du Premier ministre M. Sellal à M. Djoudi, publiée samedi par l'APS interpelle la Direction générale des douanes à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer le dispositif de contrôle et de détection de ces fraudes.

Le ministre des Finances a estimé que les infractions de change en Algérie sont devenues «un véritable fléau que toutes les institutions de l'Etat doivent combattre», annonçant des mesures prochaines et rapides pour enrayer ce phénomène. «Il s'agit d'un véritable fléau que toutes les institutions de l'Etat doivent combattre. Le ministère des Finances, pour ce qui le concerne, met tout en œuvre pour endiguer ces pratiques illicites et mettre un terme chaque fois que cela est possible à ces actions nuisibles à notre économie», a précisé le ministre dans un entretien accordé à l'APS. «Toutes les structures du ministère des Finances concernées sont instruites pour faire preuve de toute la vigilance nécessaire pour prévenir ces actes, les contrecarrer et réprimer les auteurs présumés de ces infractions» a ajouté le ministre.

Le Premier Ministre 'a réagi sur le rapport établi par le ministère des Finances et la Banque d'Algérie (sur les infractions de change) et l'a commenté. Il a souhaité que soit conforté le dispositif de lutte contre les infractions de change», a-t-il dit. Le ministère des Finances a été instruit en plus des contrôles qu'effectue ses structures de renforcer le contrôle sur la surfacturation à l'importation, les transferts éventuels au titre des opérations entre entités d'un même groupe, selon M. Djoudi. Les contrôles seront également renforcés sur les achats de produits non nécessaires à l'activité ou à la consommation nationale et disponibles sur le marché de la production nationale ainsi que sur les des bénéficiaires finaux non identifiés des produits importés subventionnés et autres, explique M. Djoudi.

A ce titre le ministre a annoncé la mise en place de deux groupes de travail chargés de trouver les mesures adéquates pour rationaliser les importations et lutter contre les infractions de change. M. Djoudi a cité un rapport relatif à la répression des infractions à la législation des changes qui fait état de plus de 1.000 procès-verbaux établis et transmis à la justice pour un corps de délit de plus de 17 milliards de dinars (220 millions de dollars). Il a précisé toutefois que ce chiffre ne donne pas une «évaluation correcte de ce phénomène» puisque ce montant même s'il apparaît important marque néanmoins un net recul de 54% par rapport au niveau enregistré durant l'exercice précédent».

A ce titre, le ministre considère que la hausse des volumes des importations et des intervenants dans la chaîne du commerce extérieur fait augmenter les tentations des fraudeurs qui veulent tirer des avantages indus. Mais il a tenu à lever toute équivoque concernant «les risques d'amalgame» entre les transferts effectués dans le cadre d'importations régulières et les transferts illicites opérés en violation manifeste de la réglementation en vigueur. Les chiffres fournis par le premier argentier du pays confirment la tendance haussière des importations pour le 1er semestre 2013, période durant laquelle elles ont atteint 28,35 milliards de dollars, en progression de 17% par rapport à la même période en 2012.

Mehdi F.

Support	EL MOUDJAHID	Date	07 Août 2013
Titre	Banque d'Algérie : Grâce à un nouveau règlement, les banques vont s'orienter vers le financement de la production,		

Le financement de la production nationale sera «aussi compétitif» pour les PME que le dispositif destiné l'importation, grâce à un nouveau règlement de la banque d'Algérie, indique hier, le délégué général de l'ABEF..

Le règlement 13-01 du 8 avril 2013 de la BA, fixant les règles générales en matière de conditions applicables aux opérations de banques, «encadre de manière très stricte les conditions de financement de la production, les rendant désormais aussi compétitives que celles encadrant l'importation», a précisé M. Abderrezak Trabelsi dans un entretien à l'APS.

Le nouveau règlement «réduit les commissions bancaires sur les importateurs ce qui poussera les banques à aller rechercher ce manque à gagner chez les producteurs et rétablira ainsi la compétitivité du financement de la production au détriment de l'importation», selon lui. Mais cela ne suffira pas, selon le porte-parole des banques : il faudrait que l'ensemble des administrations s'y impliquent pour pouvoir réduire la lourde facture des importations de l'Algérie, qui devraient se chiffrer à plus de 60 milliards (mds) de dollars à fin 2013. «Si on continue à demander 46 papiers administratifs à un producteur et un seul papier à un importateur, il est clair que les gens vont s'orienter directement vers l'importation», a-t-il argumenté en citant en particulier les administrations fiscale et foncière et celle du Commerce.

Les importations algériennes ont atteint 46,8 mds USD en 2012, contre 47,2 mds USD en 2011. Elles avaient évolué de 9,2 mds USD en 2000 à 10 mds USD en 2010 pour atteindre 18,3 mds USD en 2004, 27,6 mds USD en 2007 avant d'arriver à un pic de 39,5 mds USD en 2008. Le banquier a annoncé que plusieurs administrations allaient se réunir aujourd'hui, au siège du ministère des Finances pour dégager des propositions concrètes et applicables à court terme» visant à réguler ces importations. Un rapport doit être ensuite soumis au Premier ministre vers la mi-août, selon lui. Le Crédoc ne sera pas revu. Interrogé sur un éventuel réaménagement du Crédit-documentaire, introduit en 2010 en remplacement de la lettre de crédit comme mode de paiement bancaire, M. Trabelsi a écarté toute liaison entre ce document et la facture des importations.

« En aucun cas, le Crédoc ne peut avoir un lien avec le volume des importations, ce n'est qu'un mode de règlement qui assure plus de traçabilité aux paiements et qui aide par conséquent à mieux maîtriser l'endettement extérieur», a-t-il expliqué.

Dès lors, «enlever le Crédoc ou pas ne changera rien concernant la facture des importations», a-t-il assuré en soulignant que «ceux qui auraient compris qu'un document bancaire pourrait freiner les importations se trompaient». Interpellé cette fois sur la facture d'importation des véhicules, qui a atteint 6 milliards (mds) de dollars en 2012 et 4,3 mds de dollars durant le seul premier semestre de 2013, en progression de 17,4 % par rapport à 2012, le délégué de

l'Abef a estimé que cette tendance haussière pourrait être maîtrisée, mais pas en recourant à des moyens administratifs.

«Le temps où on gérait administrativement l'économie est révolu, si on veut qu'il y ait moins de voitures importées, il n'y a pas de solutions miracles, il faut juste réguler ce marché», a-t-il dit.

«On pourra alors conditionner l'importation de véhicules par la possession d'une concession alors qu'aujourd'hui, n'importe qui peut importer des voitures», a-t-il soutenu. Selon M. Trabelsi, les banques peuvent par exemple participer à la réalisation d'un tel objectif «en offrant des produits financiers qui puissent orienter l'arbitrage des ménages vers autre chose que les voitures ou l'immobilier». De janvier à juin 2013, 323.321 voitures ont été importées, une hausse de 9,5 % par rapport à 2012.

Publié dans : Banque d'Algérie

COOPERATION / INTERNATIONAL

Support	LIBERTE	Date	04 Août 2013
Titre	Accord d'association Algérie-UE Appui au système juridique et judiciaire algérien		

L'Unité de gestion du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (UGP3A), gérée par le ministère du Commerce, lance un quatrième projet de jumelage institutionnel.

Il s'agit d'un partenariat à long terme, prévu dans le volet "Justice et affaires intérieures" de l'accord d'association, entre le Centre de recherche juridique et judiciaire (CRJJ) et un consortium d'États membres de l'UE, à savoir la France et l'Espagne. Ce jumelage a pour thème le "Renforcement des structures et du fonctionnement du CRJJ en vue d'une mise en œuvre optimale de ses missions de recherche et d'expertise pour mieux légiférer".

L'objectif recherché à travers cette collaboration, souligne-t-on à l'UGP, est d'apporter un appui pertinent au système juridique et judiciaire algérien dans les domaines de l'élaboration et de l'application du droit, du renforcement de l'État de droit et de la sécurité juridique. L'assistance sera assurée du côté européen par le ministère de la Justice français et le conseil général du pouvoir judiciaire espagnol. D'une durée de 24 mois, le projet s'étendra sur l'ensemble des régions et zones du territoire algérien. L'enveloppe financière dégagée par l'UE est estimée à 1,145 million d'euros. Le jumelage vise, selon ses organisateurs, à atteindre 4 résultats importants et obligatoires.

Il est attendu ainsi de ce projet la définition des termes et des moyens d'une politique scientifique, juridique et judiciaire pluriannuelle. Il est question également de déterminer une politique de gestion des compétences et de formation du personnel du CRJJ. Outre l'élaboration d'une politique documentaire et éditoriale, les deux partenaires se sont entendus sur une démarche qualité et une stratégie de communication à mettre en place. Conformément aux dispositions de cet accord, le CRJJ aura de ce fait une place dans l'espace de la recherche juridique et judiciaire en Algérie.

Les principes stratégiques devant présider à la politique scientifique du CRJJ seront définis et les axes de développement à court, moyen et long termes identifiés. Les deux parties auront encore à arrêter une stratégie d'insertion de ce centre dans les réseaux nationaux et internationaux existants et à lui trouver des partenaires pertinents. Par ailleurs, une visite d'études auprès d'un centre de recherche de l'UE et l'organisation d'un séminaire de réflexion sur les exigences méthodologiques de la recherche juridique sont entre autres activités programmées par le jumelage.

Sur un autre registre, les cadres du ministère et du CRJJ et les experts européens vont concevoir une politique de gestion des ressources humaines en adéquation avec les priorités stratégiques de la politique scientifique. Ce qui va permettre de définir les priorités d'une

méthodologie de formation des chercheurs et des personnels d'appui à la recherche. Résultats attendus : émergence d'une nouvelle génération de chercheurs en sciences juridiques afin de constituer un vivier d'experts nationaux et internationaux.

Une fois achevé, le projet aura à développer aussi la mission de vulgarisation et de diffusion de l'information juridique et judiciaire et à concevoir une démarche d'acquisition documentaire raisonnée. Le jumelage va organiser au mieux le fonds documentaire selon les standards des sciences de l'information et des bibliothèques.

Badreddine KHRIS

Support	LE FINANCIER	Date	06 Août 2013
Titre	Prochaine rencontre entre des chefs de postes consulaires d'Algérie en France et des préfets		

Une rencontre réunira, en septembre prochain, les consuls et le consul général d'Algérie à Paris avec des préfets de France de la même région, pour évaluer la dimension humaine de la coopération entre les deux pays, a annoncé mardi à Lyon le secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale à l'étranger, Belkacem Sahli.

Cette rencontre qui prendra à l'avenir la forme d'un mécanisme régulier pour une consultation périodique, est destinée à examiner en commun les mesures relatives à la mobilité des ressortissants algériens en France, l'entrée et le séjour, les visas, les cas de refoulement, le respect de leurs droits, ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent en territoire français, a indiqué à l'APS M. Sahli, précisant que la réunion, première du genre entre les deux pays, sera une opération pilote qui concernera d'abord cinq représentation consulaires d'Algérie.

Elle s'inscrit dans le cadre des discussions informelles engagées entre l'Algérie et la France avant même la visite qu'a effectuée en Algérie le président François Hollande. Cette rencontre sera précédée d'une réunion avec des chefs de postes consulaires d'Algérie en France et les cadres du ministère algérien des Affaires étrangères en charge du dossier. «Si cette opération pilote est couronnée de succès, elle sera élargie à l'ensemble des postes consulaires d'Algérie en France», a-t-il estimé. «

Alger et Paris expriment, chacune pour ce qui la concerne, des préoccupations et nous estimons que ce mécanisme sera une opportunité à saisir pour aplanir les difficultés qui surgissent de manière récurrente dans les relations entre les deux pays sur le plan de la dimension humaine, a souligné le Secrétaire d'Etat. M. Sahli a entamé mardi une visite à Lyon (France) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement en direction de cette communauté.

Support	APS	Date	07 Août 2013
Titre	L'accord commercial préférentiel signé entre l'Algérie et la Tunisie entrera en vigueur le 21 août 2013 (Medelci)		

Lors d'une conférence de presse animée conjointement avec son homologue tunisien Othman Jarandi, à l'issue d'une séance de travail ayant regroupé les délégations des deux pays, M. Medelci a souligné que cet accord a pour objectif de renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays.

M. Medelci a ajouté que les discussions qu'il a eues avec son homologue tunisien ont permis de procéder à une évaluation "objective" des relations bilatérales depuis la visite, en avril dernier, du chef du gouvernement provisoire Ali Larayedh en Algérie.

Le ministre a exprimé sa "satisfaction" du fait que plusieurs décisions prises lors de cette visite ont été "concrétisées sur le terrain".

Le chef de la diplomatie algérienne a rappelé qu'il a été décidé, à l'occasion de la visite de M. Larayedh en Algérie, de transformer la grande commission mixte algéro-tunisienne en la commission "stratégique" de coopération entre les deux pays.

Cette dernière, a-t-il ajouté, tiendra "prochainement" sa première réunion à Tunis.

Par ailleurs, M. Medelci a fait savoir que les discussions avec son homologue tunisien ont été l'occasion d'évoquer la situation qui prévaut dans le Maghreb, la région du Sahel et en Egypte, outre la question des négociations palestino-israéliennes.

S'agissant de la situation au Mali, M. Medelci a souligné que l'Algérie et la Tunisie ont relevé avec "satisfaction le "bon déroulement" du premier tour de l'élection présidentielle dans ce pays, ce qui permettra, a-t-il ajouté, d'"amorcer une nouvelle étape basée sur des institutions crédibles".

EVENEMENTS

Support	EL MOUDJAHID	Date	07 Août 2013
Titre	Salon international des travaux publics (SITP) du 21 au 25 novembre : Les nouvelles technologies à la une		

Quoi que l'on dise sur ses insuffisances, le secteur des travaux publics a connu un développement remarquable ces derniers temps..

Quoi que l'on dise sur ses insuffisances, le secteur des travaux publics a connu un développement remarquable ces derniers temps. D'ailleurs, l'organisation de la 11^e édition du Salon international des travaux publics qui se tiendra au Palais des Expositions d'Alger du 21 au 25 novembre 2013 est la preuve de l'importance accordée à ce secteur d'avenir. Plusieurs exposants venant de différents pays prendront part à cet événement. Ce Salon représente une plate-forme d'échanges entre entreprises du secteur, réunies pour prendre connaissance notamment des nouvelles technologies. Il constituera une occasion pour favoriser les échanges d'expériences au niveau international pour tous les acteurs de secteur en question.

Ce Salon offre également un champ d'action, notamment en matière de partenariat et de développement des échanges d'expériences et l'opportunité à ces entreprises de participer dans la réalisation des grands projets prévus dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014. Ce SITP, considéré encore comme un événement de portée internationale, constitue un espace idéal pour la promotion, la concertation et le dialogue interprofessionnel favorisant l'esprit de partenariat. Il faut savoir aussi que cette manifestation a connu par le passé un grand succès puisqu'elle a suscité un intérêt tout particulier par son caractère professionnel. Il est à rappeler que la précédente édition du (SITP) a porté sur le thème des «Travaux publics, 50 ans de réalisations».

Cette édition a été marquée par la participation de plus de 300 exposants composés d'entreprises nationales et étrangères. Par ailleurs, il est à souligner que la 4^e édition du Salon international de la construction, des travaux publics et de l'hydraulique (Oran Expo), prévue initialement du 4 au 7 novembre, se tiendra du 20 au 23 octobre au Centre des conventions Mohamed Benahmed d'Oran. Plus d'une centaine de sociétés algériennes sont attendues à cet événement aux côtés d'exposants étrangers invités de différents pays, dont l'Espagne, la France et l'Italie.

La mise en valeur de la production algérienne constitue, l'objectif principal de ce Salon dédié à divers segments tels la gestion durable des bâtiments et infrastructures intégrant les énergies renouvelables.

Makhlouf Ait Ziane

Support	APS	Date	06 Août 2013
Titre	Prochaine rencontre entre des chefs de postes consulaires d'Algérie en France et des préfets (Sahli)		

Une rencontre réunira, en septembre prochain, les consuls et le consul général d'Algérie à Paris avec des préfets de France de la même région, pour évaluer la dimension humaine de la coopération entre les deux pays, a annoncé mardi à Lyon le secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale à l'étranger, Belkacem Sahli...

Cette rencontre qui prendra à l'avenir la forme d'un mécanisme régulier pour une consultation périodique, est destinée à examiner en commun les mesures relatives à la mobilité des ressortissants algériens en France, l'entrée et le séjour, les visas, les cas de refoulement, le respect de leurs droits, ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent en territoire français, a indiqué à l'APS M. Sahli, précisant que la réunion, première du genre entre les deux pays, sera une opération pilote qui concernera d'abord cinq représentation consulaires d'Algérie.

Elle s'inscrit dans le cadre des discussions informelles engagées entre l'Algérie et la France avant même la visite qu'a effectuée en Algérie le président François Hollande.

Cette rencontre sera précédée d'une réunion avec des chefs de postes consulaires d'Algérie en France et les cadres du ministère algérien des Affaires étrangères en charge du dossier.

"Si cette opération pilote est couronnée de succès, elle sera élargie à l'ensemble des postes consulaires d'Algérie en France", a-t-il estimé.

"Alger et Paris expriment, chacune pour ce qui la concerne, des préoccupations et nous estimons que ce mécanisme sera une opportunité à saisir pour aplanir les difficultés qui surgissent de manière récurrente dans les relations entre les deux pays sur le plan de la dimension humaine, a souligné le Secrétaire d'Etat.

M. Sahli a entamé mardi une visite à Lyon (France) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement en direction de cette communauté.